



**Sensibilisation
des élus
locaux
à la pollution
atmosphérique
et
aux enjeux de
santé publique
en région
Centre**

Rapport final

Janvier 2002

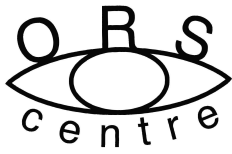
**Observatoire
Régional
de la Santé du Centre**

☒ : CHRO 1, rue Porte Madeleine BP 2439
45032 Orléans cedex 1

☎ : 02 38 74 48 80

☎ : 02 38 74 48 81

Courriel : orscentre@aol.com - site : www.orscentre.org



**Etude de sensibilisation des élus locaux sur
«la pollution atmosphérique et les enjeux de santé
publique en région Centre»**

**Etude financée par la
Direction régionale des affaires sanitaires et sociales du Centre**

**Réalisée par Céline LECLERC (chargée d'études)
et le Dr Muriel BOIN (directrice)**

SOMMAIRE

Sommaire

Introduction	7
I Méthodologie	10
1 Protocole	11
2 Echantillon	11
3 Recueil de données	12
4 Analyse	12
II Résultats	14
1 La qualité de l'air	16
a) Impression sur la qualité de l'air	17
b) La surveillance de la qualité de l'air	18
c) La communication sur la qualité de l'air	19
d) Modes de diffusion de l'information	19
2 La pollution automobile	21
a) Confrontation à la pollution automobile	22
b) Les effets de la pollution automobile sur la santé	23
c) La proportion de personnes exposées selon les élus	24
d) Sensibilité de la population	25
e) Satisfaction de l'information concernant la pollution automobile	26

f) Décisions sur la gestion des situations à risques vis-à-vis de la pollution automobile	28
g) Décisions permettant d'améliorer la qualité de l'air ambiant vis-à-vis de la pollution automobile	29
3 La pollution liée à une exposition professionnelle	31
a) Confrontation à la pollution liée à une exposition professionnelle	32
b) Les effets de la pollution liée à une exposition professionnelle sur la santé	33
c) La proportion de personnes exposées selon les élus	34
d) Sensibilité de la population	35
e) Satisfaction de l'information concernant la pollution liée à une exposition professionnelle	35
f) Décisions sur la gestion des situations à risques vis-à-vis de la pollution liée à une exposition professionnelle	36
g) Décisions permettant d'améliorer la qualité de l'air ambiant vis-à-vis de la pollution liée à une exposition professionnelle	37
4 La pollution agricole	38
a) Confrontation à la pollution agricole	39
b) Les effets de la pollution agricole sur la santé	40
c) La proportion de personnes exposées selon les élus	41
d) Sensibilité de la population	41
e) Satisfaction de l'information concernant la pollution agricole	42
f) Décisions sur la gestion des situations à risques vis-à-vis de la pollution agricole	43
g) Décisions permettant d'améliorer la qualité de l'air ambiant vis-à-vis de la pollution agricole	43
5 La pollution industrielle	44
a) Confrontation à la pollution industrielle	45
b) Les effets de la pollution industrielle sur la santé	47
c) La proportion de personnes exposées selon les élus	47
d) Sensibilité de la population	48
e) Satisfaction de l'information concernant la pollution industrielle	49
f) Décisions sur la gestion des situations à risques vis-à-vis de la pollution industrielle	50
g) Décisions permettant d'améliorer la qualité de l'air ambiant vis-à-vis de la pollution industrielle	50

6 La pollution liée aux pollens	52
a) Confrontation à la pollution liée aux pollens	53
b) Les effets de la pollution liée aux pollens sur la santé	54
c) La proportion de personnes exposées selon les élus	54
d) Sensibilité de la population	55
e) Satisfaction de l'information concernant la pollution liée aux pollens	55
f) Décisions sur la gestion des situations à risques vis-à-vis de la pollution liée aux pollens	56
g) Décisions permettant d'améliorer la qualité de l'air ambiant vis-à-vis de la pollution liée aux pollens	56
7 La pollution liée au tabac	58
a) Confrontation à la pollution liée au tabac	59
b) Les effets de la pollution liée au tabac sur la santé	60
c) La proportion de personnes exposées selon les élus	60
d) Sensibilité de la population	61
e) Satisfaction de l'information concernant la pollution liée au tabac	62
f) Décisions sur la gestion des situations à risques vis-à-vis de la pollution liée au tabac	62
g) Décisions permettant d'améliorer la qualité de l'air ambiant vis-à-vis de la pollution liée au tabac	63
8 La pollution intérieure des locaux	65
a) Confrontation à la pollution intérieure des locaux	66
b) Les effets de la pollution intérieure des locaux sur la santé	67
c) La proportion de personnes exposées selon les élus	67
d) Sensibilité de la population	68
e) Satisfaction de l'information concernant la pollution intérieure des locaux	70
f) Décisions sur la gestion des situations à risques vis-à-vis de la pollution intérieure des locaux	70
g) Décisions permettant d'améliorer la qualité de l'air ambiant vis-à-vis de la pollution intérieure des locaux	71
III «Hiérarchie» des sujets de préoccupation	72
a) Confrontation aux différentes sources de pollution	73
b) Les conséquences sanitaires	74
c) Proportion de personnes exposées	75
d) Sensibilisation de la population	75
e) Satisfaction vis-à-vis de l'information	76

f) Décisions sur la gestion des situations à risques	77
g) Décisions permettant d'améliorer la qualité de l'air	78
IV Remarques, Suggestions, Commentaires	80
Conclusion	83
Bibliographie	88
Annexes	91
Lettres	I
Questionnaires	II
Questions ouvertes exhaustives	III
Tableaux des tris croisés statistiquement significatifs	IV

INTRODUCTION

Introduction

La pollution de l'air se définit, d'après la loi sur l'air du 30 décembre 1996, comme *«l'introduction dans l'atmosphère par l'homme, directement ou indirectement, de substances ou d'énergie ayant une action nocive de nature à mettre en danger la santé de l'homme, à endommager les ressources biologiques et les écosystèmes, à détériorer les biens matériels et à porter atteinte ou à nuire aux valeurs d'agrément et aux autres utilisations légitimes de l'environnement»*.

Cette loi reflète la préoccupation croissante de la population et des pouvoirs publics vis-à-vis des risques sanitaires liés à l'environnement, particulièrement quand il s'agit de pollution atmosphérique. Le premier article de la loi reconnaît à ce titre *«le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé»*¹.

En 1997, 84 % des Français jugent que la pollution atmosphérique est extrêmement préoccupante². Ils estiment, pour 72 %, que la pollution de l'air présente des risques importants pour la santé³.

Les progrès des sciences fondamentales et de l'épidémiologie permettent de mieux appréhender les effets de la pollution atmosphérique sur la santé. Il est désormais démontré que les épisodes de pics de pollution provoquent une augmentation sensible du nombre d'admissions hospitalières pour troubles respiratoires, ou encore une hausse du nombre de décès et plus spécifiquement de la mortalité cardio-vasculaire⁴. Il est

¹ Loi n°96 - 1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, Journal officiel du 1^{er} janvier 1997

² La sensibilité écologique des français, IFEN, 2000

³ Credoc, les Français, l'énergie et les problèmes d'environnement au début 1997, études Conditions de vie et aspirations des français, réalisée à la demande d'EDF-GDF et de l'Observatoire de l'énergie, septembre 1997

⁴ Observatoire régional de la santé d'Ile de France, Analyse des liens à court terme entre pollution atmosphérique et santé, Erpurs, décembre 1997

également établi que 3 % à 5 % de la mortalité quotidienne peut être reliée à la pollution atmosphérique ambiante (étude multicentrique dans 9 villes⁵). La pollution atmosphérique est un problème collectif qui concerne l'ensemble de la population et qui doit être traité en prenant en compte non seulement les pics de pollution mais également la pollution atmosphérique de fond.

Pour répondre à ces enjeux de santé publique mais également environnementaux, la Loi sur l'air a permis la mise en place de Programmes Régionaux de la Qualité de l'Air (PRQA). Dans notre région, l'élaboration de ce PRQA a été confiée au préfet de région, assisté par la Commission Régionale d'Elaboration du PRQA en région Centre (CREPAC). Différentes commissions thématiques ont contribué à l'élaboration de ce plan.

La Commission santé a formulé le souhait que les élus puissent être consultés sur ce sujet. En effet, les élus représentent des interlocuteurs privilégiés, compte-tenu d'une part de leurs prérogatives, d'autre part de leur connaissance unique du terrain et des préoccupations de leurs administrés.

Ainsi, l'Observatoire régional de la santé du Centre (ORS) a été commandité par la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) et par la Direction de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) pour réaliser une étude d'opinion, auprès des maires de la région, sur la pollution atmosphérique et les enjeux en santé publique, en région Centre.

L'objectif de ce rapport est de présenter les perceptions des élus de notre région, vis-à-vis des nuisances et des risques liés aux différentes sources de pollution atmosphérique, mais aussi leurs sentiments vis-à-vis des possibilités d'actions, leurs attentes et remarques.

⁵ INVS, Surveillance des effets sur la santé liés à la pollution atmosphérique en milieu urbain, rapport de l'étude, mars 1999, 148 p

I METHODOLOGIE

1 Protocole

Le protocole de cette étude consiste en une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon représentatif des maires de la région Centre. Le questionnaire, joint en annexe, comporte quatre thèmes : - les effets de la pollution atmosphérique sur la santé

- la communication
- la surveillance de la qualité de l'air
- la maîtrise des pollutions

Ces thèmes ont été abordés au travers des principales sources de pollution identifiées et retenues par la commission «effets sur la santé» de la CREPAC :

- la pollution automobile
- la pollution liée à une exposition professionnelle
- la pollution agricole
- la pollution industrielle
- la pollution liée aux pollens
- la pollution liée au tabac
- la pollution intérieure des locaux.

2 Echantillon

L'échantillon représentatif de la région a été constitué par un tirage aléatoire, stratifié en fonction de la taille des communes. Ainsi, sur les 1 842 communes de la région Centre, 968 maires ont été sollicités pour participer à cette enquête, répartis de la façon suivante :

Tableau 1 - Répartition de l'échantillon

Taille des communes	Nombre total de communes en région Centre	Nombre de communes prévues	Nombre de communes ayant répondu à l'enquête
20 000 habitants ou plus	11	11	11
10 000 à 19 999 habitants	21	11	10
5 000 à 9 999 habitants	38	21	12
2 000 à 4 900 habitants	144	80	55
1 000 à 1 999 habitants	255	138	106
500 à 999 habitants	418	217	151
200 à 499 habitants	644	328	252
100 à 199 habitants	242	124	91
50 à 99 habitants	50	27	26
Moins de 50 habitants	19	11	6
Ensemble	1 842	968	720

3 Recueil de données

L'enquête a été réalisée par voie postale début juin 2001, le questionnaire étant accompagné d'une lettre de présentation de la démarche (cf annexe 1), d'une enveloppe retour pré-affranchie, adressée à l'ORS et d'une lettre d'information sur le PRQA (Vision' Air n°3). Une relance par courrier a été effectuée début juillet (cf annexe 1) et a permis le recueil de plus de 200 réponses supplémentaires.

Au total, 720 maires ont participé à cette enquête sur les 968 sollicités, soit un taux de réponse de 74,4 %, ce qui est excellent pour ce type d'enquête. Ces 720 élus représentent 39,1 % de l'ensemble des maires des communes de la région Centre.

La date limite du retour des questionnaires était fixée au 25 juillet 2001. Toutefois, ont été intégrés dans cette analyse, les 707 questionnaires reçus jusqu'au 24 août inclus. Les 13 questionnaires recueillis, passée cette date, n'ont pas été traités.

4 Analyse

Les données ont été saisies et exploitées à l'aide du logiciel Epi-Info 6.04c.

Des tests statistiques (Khi^2 , $p=0,05$) ont été réalisés afin d'étudier les éventuelles associations entre variables. L'abréviation utilisée NS signifie que la différence n'est pas statistiquement significative.

Pour l'ensemble des données analysées selon la taille de la commune ou le département, les informations ont été regroupées pour garantir la pertinence des tests statistiques :

- ⇒ regroupement de l'ensemble des communes de 5 000 habitants ou plus,
- ⇒ regroupement de l'ensemble des communes de moins de 200 habitants,
- ⇒ regroupement sur les échelles d'opinion des deux réponses positives (ex : confronté et très confronté).

L'échantillon de réponses obtenues est représentatif de la répartition régionale des communes en fonction de leur taille. En effet, il n'y a pas de différence significative entre la répartition du nombre de réponses obtenues selon la taille des communes et celle attendue (test du Khi-deux non significatif). C'est pourquoi, les données collectées n'ont pas été redressées en fonction de la taille des communes.

Pour chaque graphique exposé, il y a dépendance entre les variables. Les tableaux de données, correspondant à ces graphiques, sont tous présentés dans les annexes.

II RESULTATS

II Résultats

Les résultats de cette enquête comportent trois parties :

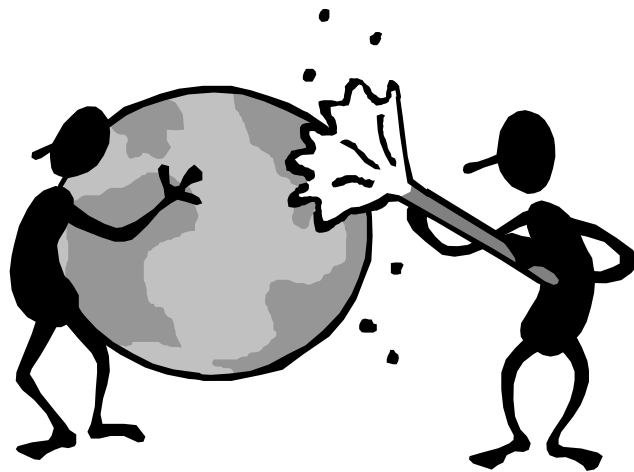
- **la première partie** concerne la perception de la qualité de l'air des élus locaux, en région Centre. Quelles sont leurs impressions sur la qualité de l'air ? La surveillance de la qualité de l'air est-elle satisfaisante ? L'information transmise sur ce thème est-elle suffisante ? Quelles pourraient être les modes de diffusion de ces informations ?

Seront ensuite abordés, selon la taille des communes ou le département, les perceptions des maires face aux différentes sources de pollution. Les élus jugent-ils qu'ils sont concernés par la pollution automobile, agricole, ... ? Comment qualifient-ils les effets de la pollution industrielle, liée au tabac, aux pollens, ... sur la santé ? Selon eux, leurs administrés se sentent-ils concernés par ces différentes sources de pollution ? L'information diffusée à la population, relative à la pollution intérieure des locaux, la pollution liée à une exposition professionnelle leur paraît-elle satisfaisante ?

- **la seconde partie** cherche à hiérarchiser chacun des types de pollution étudiés en fonction des différentes questions abordées. À quelle source de pollution, les élus se sentent-ils le plus exposés ? Quelle source de pollution semble avoir des conséquences graves sur la santé ? À quel type de pollution la population se sent-elle plus concernée, selon eux ? Quel est le sujet pour lequel les administrés ne se sentent pas suffisamment informés ? Face à quelle source de pollution, les élus se sentent-ils en mesure de prendre des décisions permettant d'améliorer la qualité de l'air ?

- **la troisième partie** est une exploitation de l'ensemble des questions ouvertes, dans lesquelles chaque élu peut apporter des remarques, des commentaires ou des suggestions.

1 La qualité de l'air



1 La qualité de l'air

a) Impression sur la qualité de l'air

Globalement, les maires de notre région ont un avis très positif sur l'air qu'ils respirent. En effet, ils sont 87 % à considérer que la qualité de l'air est bonne à très bonne. Aucun d'entre eux ne l'estime de mauvaise ou de très mauvaise qualité.

Ces résultats rejoignent la tendance dégagée dans l'étude «Baromètre Environnement EDF-DER»⁶. Cette enquête démontre à l'échelle européenne que la population qualifie d'autant plus l'état de l'environnement de «bon» ou de «très bon» que l'on se réfère à des territoires proches ou à un échelon local. De ce fait, la majorité des Français estime que l'état de l'environnement de leur région, de leur pays, voire de l'Europe, est plutôt «bon». En revanche, ils sont près de 50 % à juger «mauvais» ou «très mauvais» l'état de l'environnement au niveau mondial.

Tableau 2 - Impression sur la qualité de l'air respiré dans leur commune

	Nombre de répondants	%
Très bonne	210	30
Bonne	399	57
Moyenne	66	9
Mauvaise	0	0
Très mauvaise	0	0
Ne peut se prononcer	15	2
Non-réponse	17	2
Ensemble	707	100

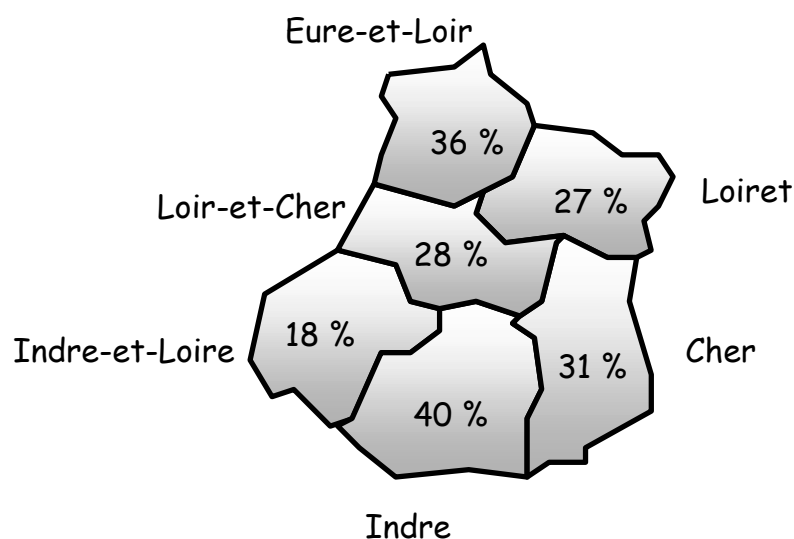
Les impressions générales sur la qualité de l'air sont relativement homogènes sur l'ensemble de la région.

Cependant, parmi les 609 élus la qualifiant de «très bonne» ou «bonne», on constate des disparités départementales significatives sur la perception de l'air selon ces deux points de vue. En effet, les maires se positionnent nettement selon leur zone géographique, soit pour une qualité de l'air «très bonne», soit pour une qualité de l'air «bonne». La proportion des élus percevant la qualité de l'air «très bonne» passe de 18 %, en Indre-et-Loire, à 40 %, en Indre (même si pour ces deux départements, la part des maires estimant que la qualité de l'air est «bonne» ou «très bonne» est de 90 %).

⁶ HAMMER B., Baromètre Environnement EDF-DER - premiers résultats de la vague de début 1998, (volet France), EDF-DER, Grets, 1998

Carte 1 - Part des élus qualifiant de «très bonne» la qualité de l'air

Moyenne régionale : 30 %



b) La surveillance de la qualité de l'air

Si 49 % des élus estiment que la surveillance de la qualité de l'air est suffisante, ils sont cependant, 21% à déclarer le contraire.

Tableau 3 - Surveillance de la qualité de l'air

	Nombre de répondants	%
Suffisante	237	33,5
Juste suffisante	111	15,7
Peu suffisante	75	10,6
Insuffisante	75	10,6
Ne peut se prononcer	184	26,0
Non-réponses	25	3,5
Ensemble	707	100

26 % des maires interrogés (soit 184 élus) n'ont pas pu se prononcer sur cette question mais ils sont pour près de 90 %, à estimer la qualité de l'air bonne ou très bonne.

On remarque un lien entre la perception de la qualité de l'air et l'appréciation de sa surveillance. En effet, la surveillance de la qualité de l'air est d'autant plus jugée suffisante que la qualité de l'air paraît satisfaisante.

c) La communication sur la qualité de l'air

41 % des élus se déclarent peu ou pas satisfaits des actions de communication sur la qualité de l'air. A l'inverse, 37 % des maires jugent cette communication satisfaisante.

Tableau 4 - Communication sur la qualité de l'air

	Nombre de répondants	%
Très satisfaisante	17	2,4
Satisfaisante	245	34,7
Peu satisfaisante	203	28,7
Pas satisfaisante	87	12,3
Ne peut se prononcer	127	18,0
Non-réponses	28	4,0
Ensemble	707	100

De manière générale, on constate que moins les élus jugent «suffisante» la surveillance de la qualité de l'air ou moins ils jugent «bonne» la qualité de l'air, moins ils estiment la communication sur cette question satisfaisante.

d) Modes de diffusion de l'information

À la question, de quelle manière l'information sur les différentes sources de pollution doit-elle être diffusée pour qu'elle soit la plus satisfaisante possible, les élus ont répondu en priorité la presse régionale et les émissions régionales télévisées. Ils classent ensuite par ordre de préférence le bulletin municipal, les émissions radiophoniques régionales, puis en dernière position internet. Ces deux dernières modalités, émissions radiophoniques et internet, restent en dernière position quelle que soit la taille de la commune.

Par contre, les trois premiers choix diffèrent selon l'importance de la commune : presse régionale pour celles de plus de 5 000 habitants, bulletin municipal entre 2 000 et 5 000 habitants, émissions régionales télévisées pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Tableau 5 - Classement par ordre de préférence des différents modes de diffusion de l'information selon la taille des communes

	Plus de 5 000 habitants	2 000 à 4 999 habitants	Moins de 2 000 habitants
Bulletin municipal	2	1	3
Presse régionale	1	2	2
Emissions régionales télévisées	3	3	1
Emissions radiophoniques régionales	4	4	4
Internet	5	5	5

On peut s'étonner du bon classement du bulletin municipal compte-tenu de sa fréquence de parution, variable selon les communes (semestrielle, trimestrielle ou mensuelle), mais ne permettant pas une réactivité très élevée (contrairement à la presse régionale quotidienne ou aux émissions de radio).

2 La pollution automobile



2 La pollution automobile

Les transports routiers représentent la principale source de pollution atmosphérique en région Centre. Ils sont responsables de : 63 % des émissions de monoxyde de carbone, 62 % du monoxyde et dioxyde d'azote, 39 % des composés organiques volatils hors méthane, 30 % du dioxyde de carbone et 15 % du dioxyde de soufre.⁷

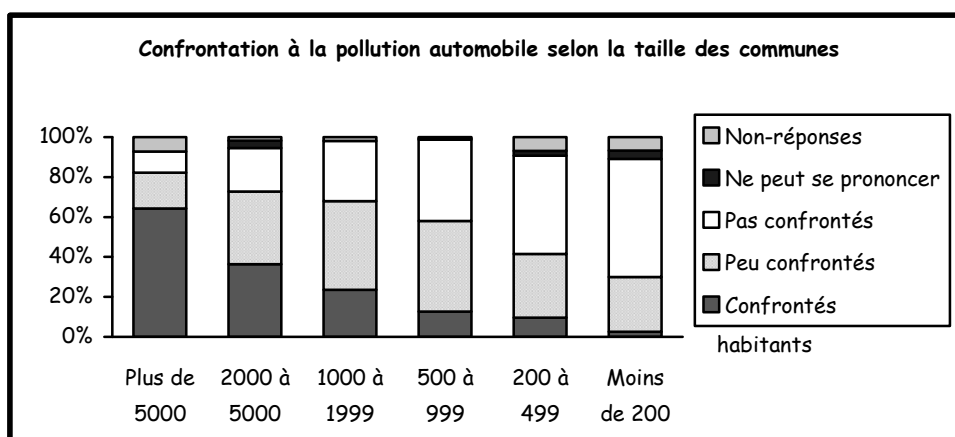
Par ailleurs, un tiers des Français, en 1997, qualifient l'automobile comme un élément polluant l'air⁸. La voiture est considérée comme l'une des principales sources de pollution de l'atmosphère.

a) Confrontation à la pollution automobile

Seulement 15 % des maires ayant répondu à cette enquête déclarent être confrontés à la pollution automobile dans leur commune. 36 % des élus ont le sentiment d'être peu confrontés à ce type de pollution, et 43 % ne se sentent pas concernés.

Distinction selon la taille des communes

Graphique 1



Dans la catégorie «confrontés» sont inclus les «très confrontés»

Plus la taille de la commune est importante, plus le maire estime être confronté à la pollution automobile. Pour les communes de plus de 5 000 habitants, 64 % des élus ont le sentiment d'être confrontés aux nuisances de l'automobile. Cette proportion passe à 3 % pour les communes de moins de 200 habitants.

⁷ CITEPA, Inventaire d'émissions dans l'atmosphère dans le cadre des PRQA, octobre 1997, 92 p.

⁸ La sensibilité écologique des français, IFEN, 2000

Distinction selon les départements

En revanche, le sentiment d'être confronté ou non à la pollution automobile ne diffère pas de façon significative selon les départements.

Tableau 6 - Part des élus confrontés ou très confrontés à la pollution automobile selon le département

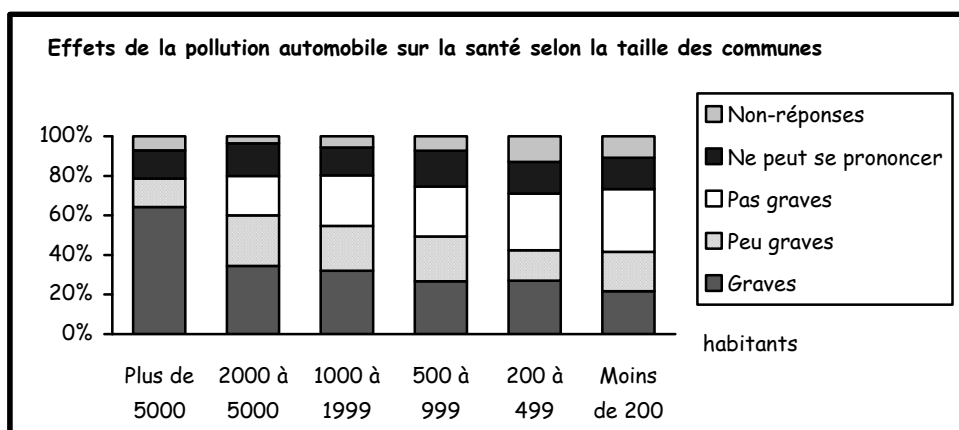
		Part en %	IC 95 %
Cher	NS	13,1 %	6,0 - 20,3
Eure-et-Loir	NS	11,5 %	6,2 - 16,9
Indre	NS	12,1 %	4,9 - 19,2
Indre-et-Loire	NS	21,4 %	12,9 - 30,0
Loir-et-Cher	NS	15,5 %	8,3 - 22,7
Loiret	NS	18,8 %	11,4 - 26,2
Région	NS	15,4 %	12,5 - 18,3

b) Les effets de la pollution automobile sur la santé

Si 29 % des élus déclarent que les effets de cette source de pollution sur la santé sont graves, ils sont 46 % à considérer que les effets sur la santé sont peu ou pas graves.

Distinction selon la taille des communes

Graphique 2



Dans la catégorie «graves» sont inclus les «très graves»

Tout comme le fait de se sentir confrontés à la pollution automobile, plus la taille de la commune est importante, plus les élus ont le sentiment que les effets de cette source

de pollution sur la santé sont graves. Il existe une corrélation positive et très significative ($p < 0,0001$) entre le sentiment d'être confronté à la pollution automobile et le fait de penser que les effets sur la santé sont graves.

Parmi les 28 maires des communes de plus de 5 000 habitants, 18 d'entre eux (64 %) déclarent que les conséquences de la pollution automobile sur la santé sont graves. En revanche, cette proportion passe à 22 % pour les communes de moins de 200 habitants.

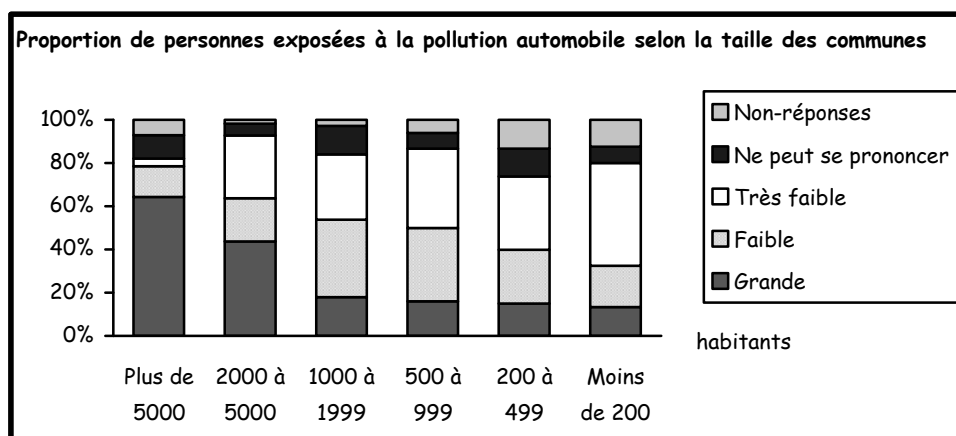
c) La proportion de personnes exposées selon les élus

La grande majorité des maires interrogés estime que la proportion de personnes exposées à la pollution automobile est faible (61 % d'entre eux). A contrario, ils ne sont que 20 % à répondre que la proportion de personnes concernées est importante.

Distinction selon la taille des communes

Cependant les réponses sont très différentes entre élus des «grandes communes» (plus de 2 000 habitants) et des «petites communes» (moins de 2 000 habitants).

Graphique 3



Dans la catégorie «grande» est incluse la réponse «très grande»

Parmi les communes de plus de 2 000 habitants, 50 % de maires pensent que la proportion de personnes exposées à la pollution automobile est grande. Se sentant majoritairement confrontés à la pollution automobile et le nombre d'habitants dans leur commune étant important, il est logique que ces élus estiment la proportion de personnes exposées importante.

44 % des maires des communes de 2 000 à 5 000 habitants pensent que cette proportion est grande, alors qu'ils ne sont plus que 15 % des communes de moins de 2 000 habitants.

d) Sensibilité de la population

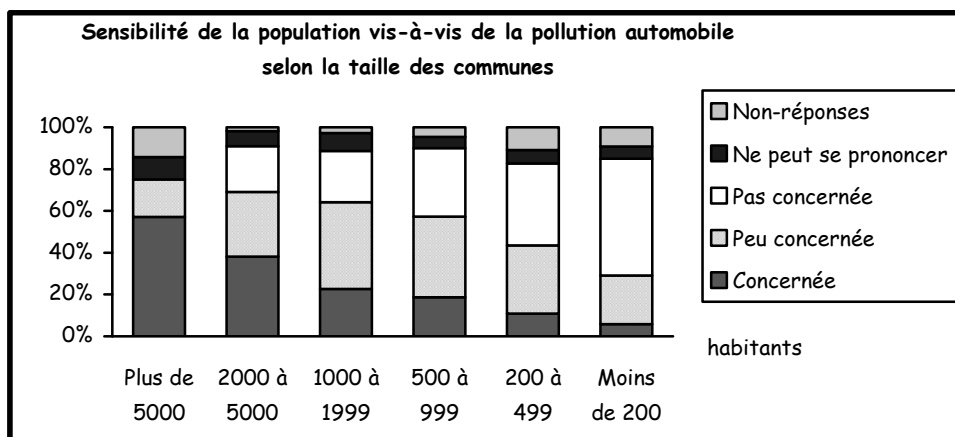
Plus des deux tiers des maires (69 %) estiment que leurs administrés se sentent peu ou pas concernés par la pollution automobile. En revanche, 17 % déclarent qu'ils se sentent concernés.

Les réponses sont quasi identiques à celles de la proportion de personnes exposées, ce qui est logique : si la population n'est pas exposée, elle ne se sent pas concernée.

Distinction selon la taille des communes

Selon la taille des communes, les réponses suivent les tendances des précédentes questions : les élus déclarent d'autant plus que leurs administrés se sentent concernés par cette source de pollution que leur commune compte plus d'habitants.

Graphique 4



Dans la catégorie «concernée» est inclus «très concernée»

La proportion des maires estimant que la population se sent concernée par cette source de pollution s'élève à 57 %, dans les villes de plus de 5 000 habitants. Ils ne sont plus que 6 % dans les communes de moins de 200 habitants.

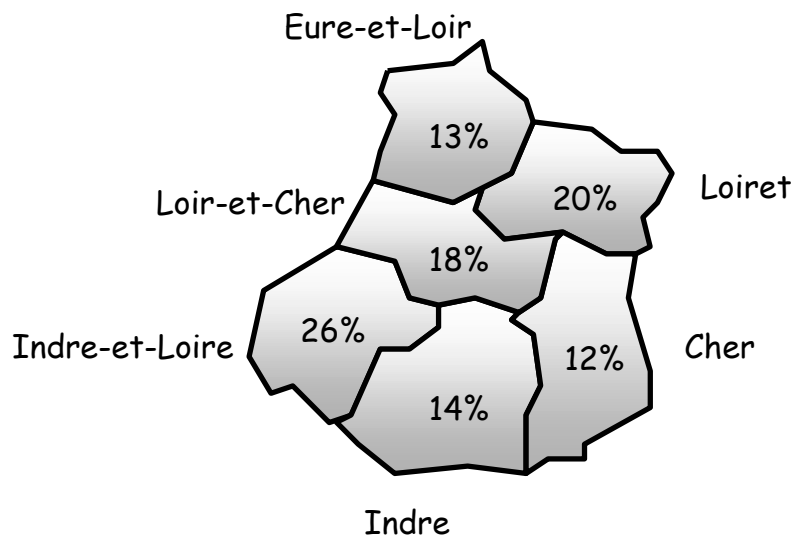
Distinction selon les départements

En moyenne, en région Centre, 17 % des maires déclarent que leurs administrés se sentent concernés par cette source de pollution. A l'échelle départementale, il existe des disparités significatives, les valeurs extrêmes allant de 12 % dans le Cher à 26 % dans l'Indre-et-Loire.

Il semble que ce soient les maires des départements ligériens (Indre-et-Loire 26 %, Loir-et-Cher 18 % et Loiret 20 %) qui estiment leur population plus sensible à la pollution automobile. Ces résultats peuvent s'expliquer en partie, par la présence d'axes routiers importants et des plus grandes agglomérations de la région, dans ces trois départements.

Carte 2 - Part des élus estimant que la population de leur commune se sent concernée par la pollution automobile

Moyenne régionale : 17 %



e) Satisfaction de l'information concernant la pollution automobile

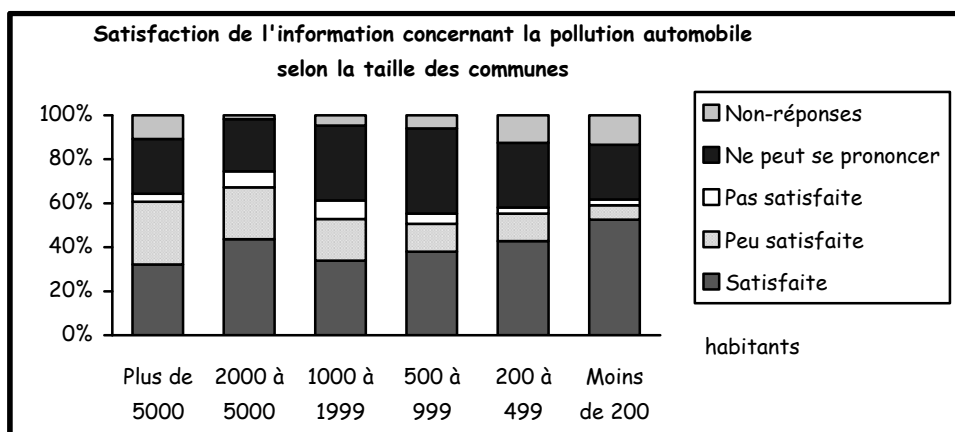
Un grand nombre de maires n'ont pas pu se prononcer (31 %) ou n'ont pas donné de réponse (9 %) ; constat relevé quelle que soit la taille de la commune. Il apparaît que les élus peuvent difficilement répondre pour leurs administrés. Ce phénomène se retrouvera pour d'autres questions relatives à la satisfaction des populations sur l'information concernant les problèmes de pollution en général.

Toutefois, 42 % des élus interrogés estiment que la population est satisfaite de l'information sur les problèmes de pollution automobile. En revanche, 18 % d'entre eux déclarent que leur population serait peu ou pas satisfaite.

Ces résultats sont à rapprocher du sondage BVA d'août 1997 démontrant qu'à peine un tiers des français estiment qu'on leur dit la vérité sur les dangers de la pollution automobile⁹.

Distinction selon la taille des communes

Graphique 5



Dans la catégorie «satisfaite» est inclus «très satisfaite»

Selon la taille des communes, le pourcentage d'élus déclarant que leur population est satisfaite passe de 32 %, dans les villes de plus de 5 000 habitants, à 53 % dans celles de moins de 200 habitants.

Dans l'ensemble, la part des maires estimant que leur population n'est pas satisfaite de l'information est relativement faible. Cette proportion varie de 3 % pour les communes de moins de 200 habitants à 9 % pour celles de 1 000 à 2 000 habitants.

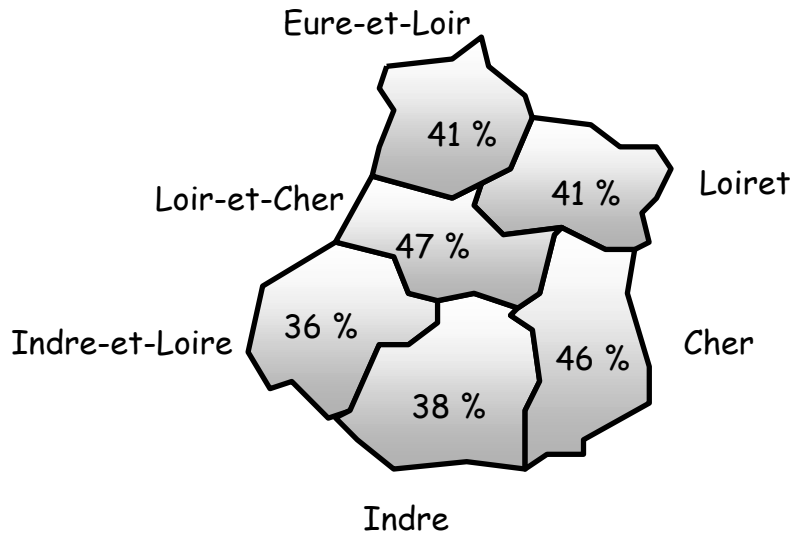
Distinction selon les départements

Même si les moyennes départementales restent assez proches de la moyenne régionale, il existe une différence statistiquement significative selon les départements sur le degré de satisfaction de la population par rapport au degré d'information sur la pollution automobile.

⁹ Les Français et la pollution de l'air - Résultats du sondage BVA d'août 1997, IPSN, note SEGR 97/79, septembre 1999

Carte 3 - Part des élus estimant que la population de leur commune est satisfaite de l'information relative à la pollution automobile

Moyenne régionale : 42 %



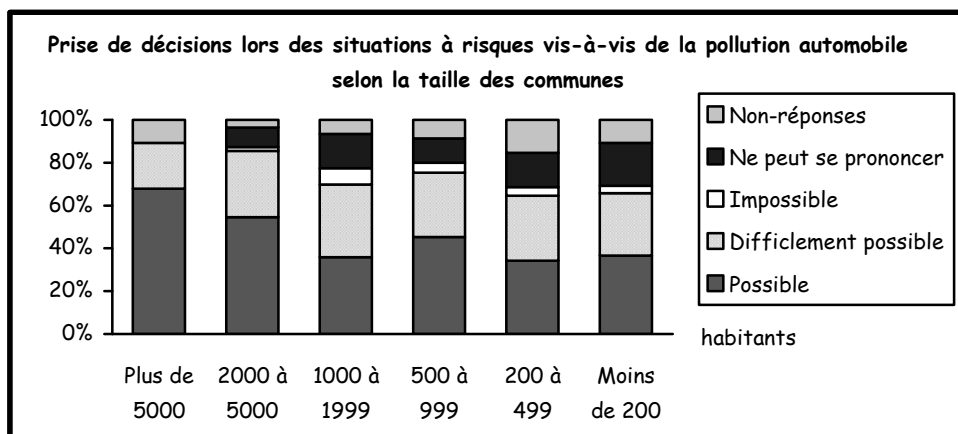
Les écarts vont de 36 % des élus de l'Indre-et-Loire, pour qui la population est satisfaite, à 47 % dans le Loir-et-Cher. On ne retrouve pas le clivage ligérien observé précédemment.

f) Décisions sur la gestion des situations à risques vis-à-vis de la pollution automobile

40 % des élus déclarent qu'une prise de décision pour la gestion des situations à risques, est possible. Cependant, 30 % des élus émettent quelques réticences quant cette faisabilité. Enfin, 4 % des élus interrogés excluent toute possibilité.

Distinction selon la taille des communes

Graphique 6



Dans la catégorie «possible» est inclus «possible facilement»

Plus la taille des communes se réduit et plus les maires jugent qu'il est difficile de prendre des mesures face aux situations à risques de pollution automobile.

En effet, pour les communes de moins de 2 000 habitants, 38 % des élus déclarent que c'est possible. Cette proportion atteint 68 % pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Ce constat est peu surprenant compte-tenu des équipements et infrastructures présents en zone urbaine ou péri-urbaine. Ainsi, il est plus aisé de trouver des alternatives au transport automobile en zone urbaine : transport en commun, utilisation de vélos, de trottinette, etc. Des distances assez réduites autorisent la marche à pied. La législation prévoit d'ailleurs une réduction de la vitesse ou la circulation alternée en cas de pics d'ozone (alerte de niveau 2).

Il a été constaté que 84 % des automobilistes résidant en zone rurale n'ont jamais, dans le but de protéger l'environnement, abandonné leur voiture pour utiliser le réseau de transports en commun, contre 73 % en moyenne (urbain et rural confondus).¹⁰

Ces différents éléments expliquent les limites ressenties par les élus des zones rurales, pour adopter des mesures, face aux situations à risques.

g) Décisions permettant d'améliorer la qualité de l'air ambiant vis-à-vis de la pollution automobile

46 % des élus pensent qu'il est possible de prendre des décisions permettant d'améliorer la qualité de l'air ambiant vis-à-vis de la pollution automobile. Ils sont toutefois 30 % à déclarer l'inverse.

Tableau 7 - Impression sur la prise de décisions permettant l'amélioration de la qualité de l'air face à la pollution automobile

	Nombre de répondants	%
Possible facilement	46	6,5
Possible	276	39,0
Difficilement possible	191	27,0
Impossible	19	2,7
Ne peut se prononcer	91	12,9
Non-réponses	84	11,9
Ensemble	707	100

A titre illustratif, en 1995, en France, 44 % des maires estimaient que le développement des voitures électriques représentait un moyen très efficace de lutter contre la pollution de l'air dans les grandes villes. Globalement, les maires de communes

⁹ Enquête d'opinions sur la pollution atmosphérique, sur la gestion des déchets et sur les éco-produits, Ademe - Credoc, juin 1999

comptabilisant plus de 5 000 habitants étaient davantage convaincus de l'efficacité de cette proposition¹¹.

¹¹ Sofres, Les maires et l'environnement, sondage effectué pour l'agence de presse sur l'environnement, avril 1995

3 La pollution liée à une exposition professionnelle



3 La pollution liée à une exposition professionnelle

Les risques sanitaires relatifs à la pollution liée à une exposition professionnelle sont largement sous-estimés en France, notamment par une méconnaissance des maladies professionnelles et des ambiances en milieu de travail. L'enquête SUMER¹² a mis en évidence qu'environ un million de personnes seraient exposées en France, sur leur lieu de travail, à un ou plusieurs produits potentiellement cancérogènes pour l'homme.

Une part importante de l'exposition à ces cancérogènes en milieu professionnel se fait par la voie aérienne. On constate, en effet, qu'environ 80 % des cancers d'origine professionnelle siègent au niveau du système respiratoire.

a) Confrontation à la pollution liée à une exposition professionnelle

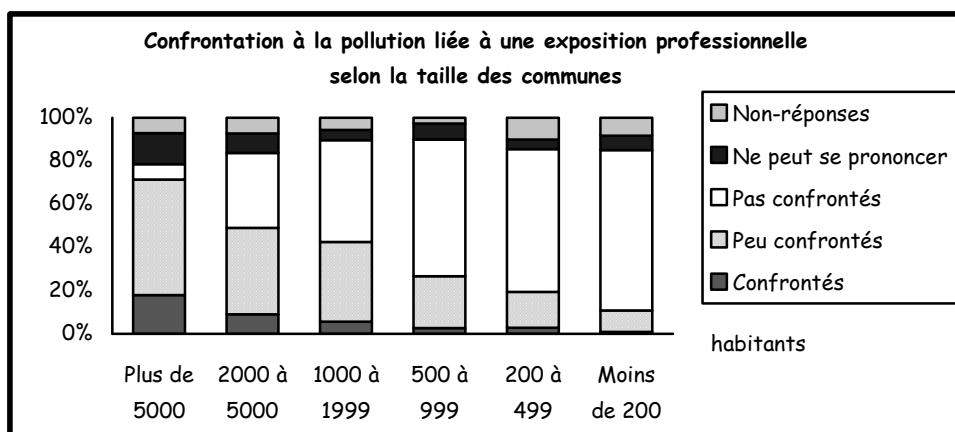
La plupart des élus interrogés (83 %) estime que la population de leur commune est peu ou pas confrontée à la pollution liée à une exposition professionnelle. Ils sont extrêmement peu nombreux, 4 % d'entre eux, à déclarer que leurs administrés y sont confrontés.

La proportion de maires ne pouvant pas se prononcer ou n'ayant pas donné de réponse est de 13 %.

Distinction selon la taille des communes

Il existe des écarts significatifs entre les réponses formulées par les élus selon la taille de leur commune.

Graphique 7



Dans la catégorie «confrontés» sont inclus les «très confrontés»

¹² Haut Comité de Santé Publique, Politiques publiques, pollution atmosphérique et santé, Poursuivre la réduction des risques, Edition ENSP, juillet 2000, 266 p

Plus la taille de la commune est importante, plus les maires se sentent confrontés à la pollution liée à une exposition professionnelle. La part des maires déclarant être confrontés à ce type de pollution est quasiment inexistante (1 %) pour les communes de moins de 200 habitants et passe à 18 % pour celles de plus de plus 5 000.

b) Les effets de la pollution liée à une exposition professionnelle sur la santé

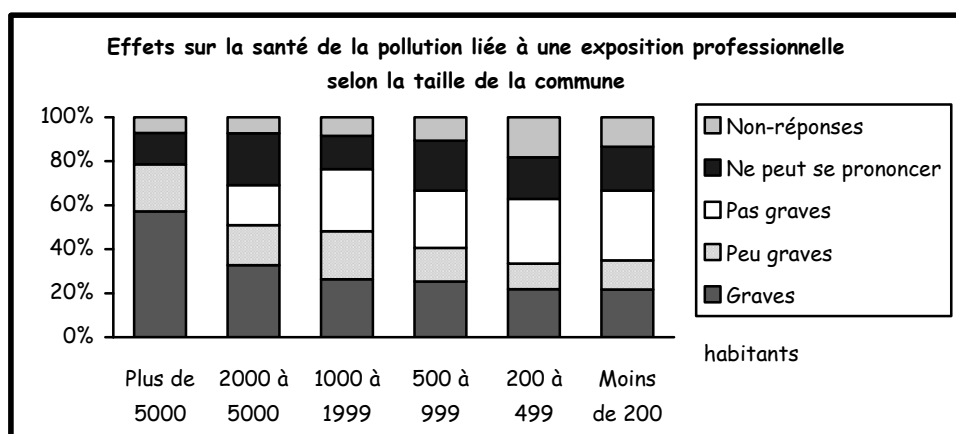
Les avis sont assez partagés sur ce sujet : 42 % des maires estiment que les effets sur la santé liés à la pollution professionnelle sont peu ou pas graves tandis 26 % déclarent que ces effets sont néfastes, 33 % n'ont pas su répondre.

Tableau 8 - Impression sur les effets de la pollution liée à une exposition professionnelle sur la santé

	Nombre de répondants	%
Très graves	42	5,9
Graves	138	19,5
Peu graves	107	15,1
Pas graves	190	26,9
Ne peut se prononcer	138	19,5
Non-réponse	92	13,0
Ensemble	707	100

Distinction selon la taille des communes

Graphique 8



Dans la catégorie «graves» sont inclus les «très graves»

S'il existe des écarts selon la taille des communes, la répartition des réponses est assez homogène pour les communes de moins de 5 000 habitants. La proportion d'élus estimant que les effets de cette source de pollution sur la santé sont graves est minoritaire, variant entre 22 % pour les communes de moins de 200 habitants et 33 % pour celles de 2 000 à 5 000 habitants.

En revanche, les élus des communes de plus de 5 000 habitants sont majoritaires (57 %) à penser que les effets sont graves pour la santé de leurs administrés.

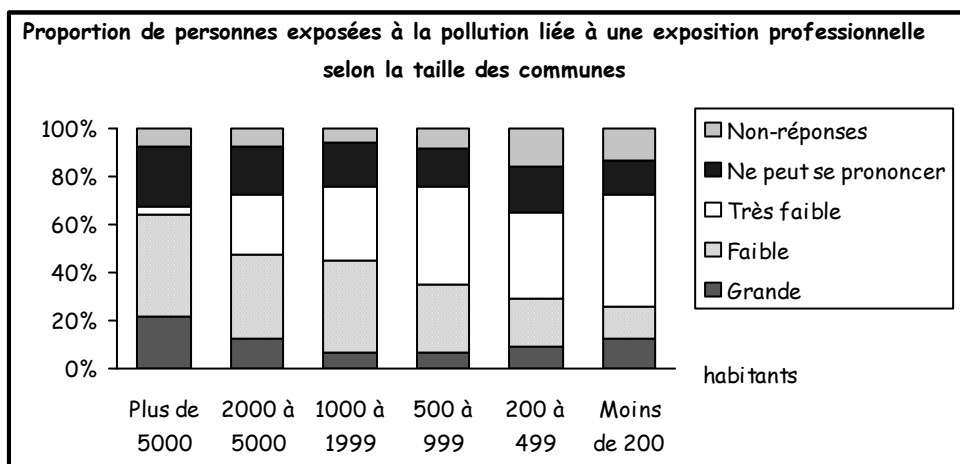
c) La proportion de personnes exposées selon les élus

62 % des élus pensent que la proportion de personnes exposées à ce type de pollution est faible, et sont en revanche, moins de 10 % à estimer que cette proportion est importante.

On relève pour cette question, un taux de non-réponses de près de 30 % (non-réponses et «ne peut se prononcer» cumulés).

Distinction selon la taille des communes

Graphique 9



Dans la catégorie «grande» est inclus la réponse «très grande»

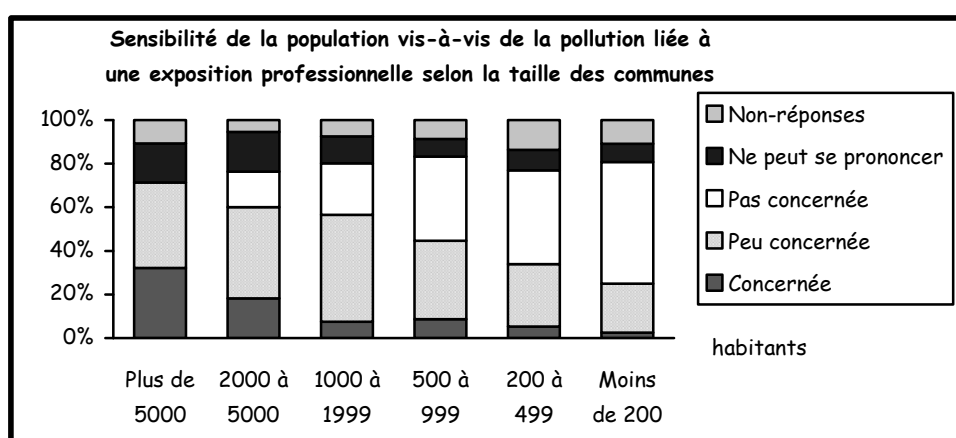
Les maires, résidant en milieu rural, déclarent plus souvent que la proportion de personnes exposées est très faible. En effet, la part des maires ayant eu cette réponse passe de 4 %, pour les communes de plus de 5 000 habitants, à 47 % pour celles de moins de 200 habitants.

d) Sensibilité de la population

72 % des maires estiment que leurs administrés se sentent peu ou pas concernés par la pollution liée à une exposition professionnelle. Ils sont, en revanche, 8 % à déclarer que leurs administrés sont concernés par ce problème. 21 % d'entre eux n'ont pu se prononcer ou n'ont pas répondu.

Distinction selon la taille des communes

Graphique 10



Dans la catégorie «concernée» est inclus «très concernée»

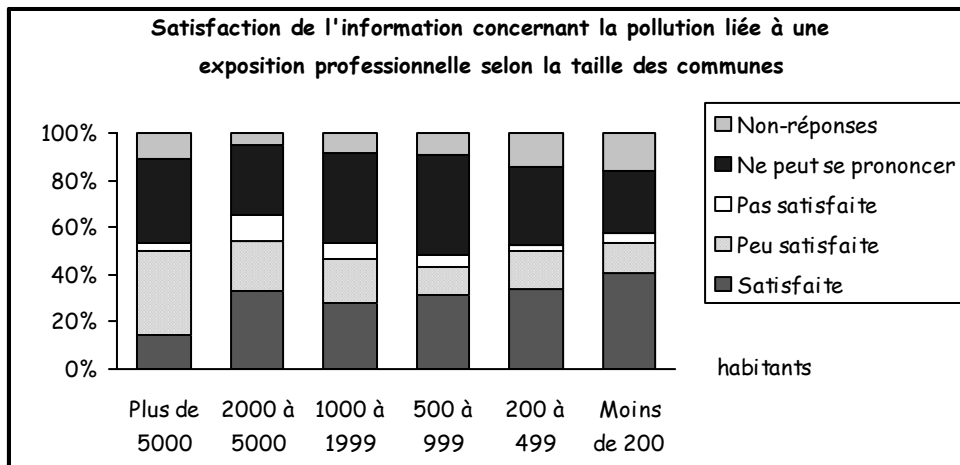
Selon les maires, les administrés sont d'autant plus concernés par ce type de pollution qu'ils résident dans une commune importante. En effet, seuls 3 % des élus des communes de moins de 200 habitants déclarent que la population se sent concernée par ce type de pollution, ils sont en revanche, 32 % pour les communes de plus de 5 000 habitants.

e) Satisfaction de l'information concernant la pollution liée à une exposition professionnelle

On observe que près de la moitié des maires (46 %) n'ont pu se prononcer sur la question (non-réponses et «ne peut se prononcer» confondus). Toutefois, ils sont 33 % à déclarer que la population est satisfaite de l'information relative à ce problème, et 21 % qu'elle est peu ou pas satisfaite.

Distinction selon la taille des communes

Graphique 11



Dans la catégorie «satisfaite» est inclus «très satisfaite»

Plus la commune compte d'habitants et moins la population est satisfaite de l'information relative à la pollution liée à une exposition professionnelle.

f) Décisions sur la gestion des situations à risques vis-à-vis de la pollution liée à une exposition professionnelle

48 % des maires estiment qu'il est possible de prendre des décisions permettant de gérer les situations à risques vis-à-vis de ce type de pollution.

Tableau 9 - Impression sur la prise de décisions permettant la gestion des situations à risques vis-à-vis de la pollution liée à une exposition professionnelle

	Nombre de répondants	%
Possible facilement	34	4,8
Possible	307	43,4
Difficilement possible	180	25,4
Impossible	23	3,3
Ne peut se prononcer	99	14,0
Non-réponses	64	9,1
Ensemble	707	100

En revanche, pour 3 % des maires l'adoption de mesures semble impossible. L'ensemble de ces déclarations est assez homogène, qu'il s'agisse de zones rurales ou urbaines.

g) Décisions permettant d'améliorer la qualité de l'air ambiant vis-à-vis de la pollution liée à une exposition professionnelle

Les prises de décisions permettant l'amélioration de la qualité de l'air ambiant vis-à-vis de cette source de pollution semblent possibles pour une majorité d'élus (52 %). On peut également remarquer que moins de 2 % d'entre eux déclarent que cette mission leur paraît «impossible».

Il n'existe pas de différence significative entre les réponses des élus selon la taille de leur commune.

Tableau 10 - Impression sur la prise de décisions permettant l'amélioration de la qualité de l'air face à la pollution liée à une exposition professionnelle

	Nombre de répondants	%
Possible facilement	30	4,2
Possible	336	47,5
Difficilement possible	104	14,7
Impossible	12	1,7
Ne peut se prononcer	120	17,0
Non-réponses	105	14,9
Ensemble	707	100

4 La pollution agricole



4 La pollution agricole

La région Centre se place au 1^{er} rang européen pour sa production céréalière et au 4^{ème} rang des régions françaises pour la valeur de la production agricole.¹³

Avec sa surface agricole utilisée de 2 460 450 ha, la région Centre offre un éventail complet de tout ce qui fait la richesse de l'agriculture nationale, le «pétrole vert» de la France (cultures céréalières, fourragères, maraîchères et fruitières).

En 1997, les Français se montraient plus sensible que les Européens à «l'utilisation excessive en agriculture des désherbants, insecticides et engrais». En effet, 52 % des Français, contre 42 % des Européens, classaient cette source de pollution parmi les quatre thèmes qui viennent immédiatement à l'esprit quand on évoque des atteintes graves à l'environnement. Cette source de pollution est citée juste après les pollutions industrielles de l'air et de l'eau, et le stockage des déchets nucléaires¹⁴.

a) Confrontation à la pollution agricole

32 % des élus déclarent être confrontés à la pollution atmosphérique liée à l'agriculture dans leur commune. A contrario, 62 % d'entre eux estiment être peu ou pas confrontés.

Tableau 11 - Confrontation à la pollution agricole dans les communes

	Nombre de répondants	%
Très confronté	32	4,5
Confronté	192	27,2
Peu confronté	279	39,5
Pas confronté	152	21,5
Ne peut se prononcer	28	4,0
Non-réponses	24	3,4
Ensemble	707	100

Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, le sentiment d'être plus confronté à la pollution agricole n'est pas plus important en zone rurale. Il n'y a pas de différence significative entre les réponses selon la taille des communes, ni selon les différents départements.

¹³ DRIRE, Programme régional de la qualité de l'air en région Centre

¹⁴ Commission Européenne, Les citoyens face aux problèmes d'environnement, données issues de l'Eurobaromètre 47.0, 1997

b) Les effets de la pollution agricole sur la santé

Pour 48 % des maires, les effets de la pollution agricole sur la santé sont peu ou pas graves. En revanche, 27 % estiment que les conséquences sur la santé peuvent être sérieuses.

Tableau 12 - Effets de la pollution agricole sur la santé

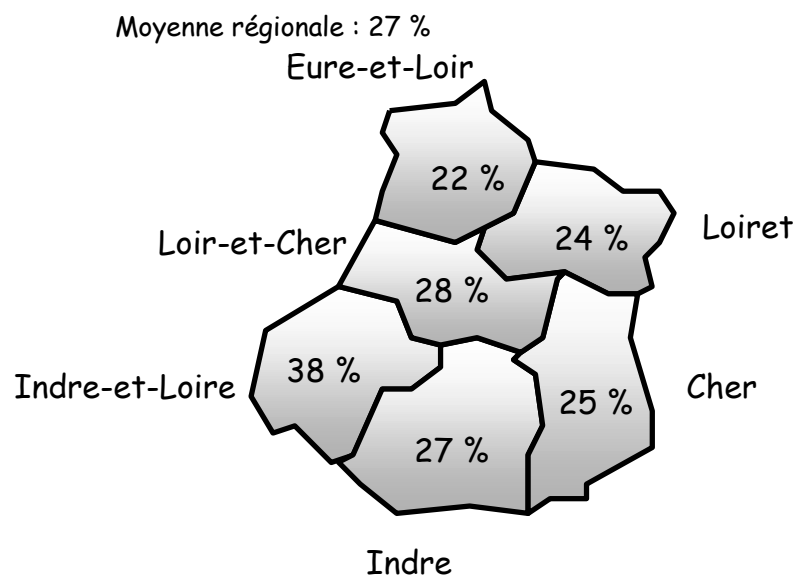
	Nombre de répondants	%
Très graves	35	5,0
Graves	157	22,2
Peu graves	212	30,0
Pas graves	126	17,8
Ne peut se prononcer	116	16,4
Non-réponses	61	8,6
Ensemble	707	100

Les effets de la pollution agricole sur la santé, sont jugés de la même façon que ce soit en milieu urbain ou rural. En revanche, il existe des différences significatives entre les départements.

Distinction selon les départements

C'est en Indre-et-Loire que les élus semblent les plus sensibles aux conséquences sanitaires de la pollution agricole (38 % des maires de ce département déclarent que les effets sont graves). Pour l'ensemble des autres départements, la part des élus, donnant cette même réponse, oscille entre 22 % (Eure-et-Loir) et 28 % (Loir-et-Cher).

Carte 4 - Part des élus estimant que les effets sur la santé de la pollution agricole sont graves



c) La proportion de personnes exposées selon les élus

63 % des élus estiment que la proportion de personnes exposées à la pollution agricole est faible. En revanche, 18 % des maires jugent cette proportion de personnes exposées dans leur commune importante.

Tableau 13 - Proportion de personnes exposées à la pollution agricole

	Nombre de répondants	%
Très grande	20	2,8
Grande	105	14,9
Faible	269	38
Très faible	179	25,3
Ne peut se prononcer	85	12,0
Non-réponses	49	6,9
Ensemble	707	100

d) Sensibilité de la population

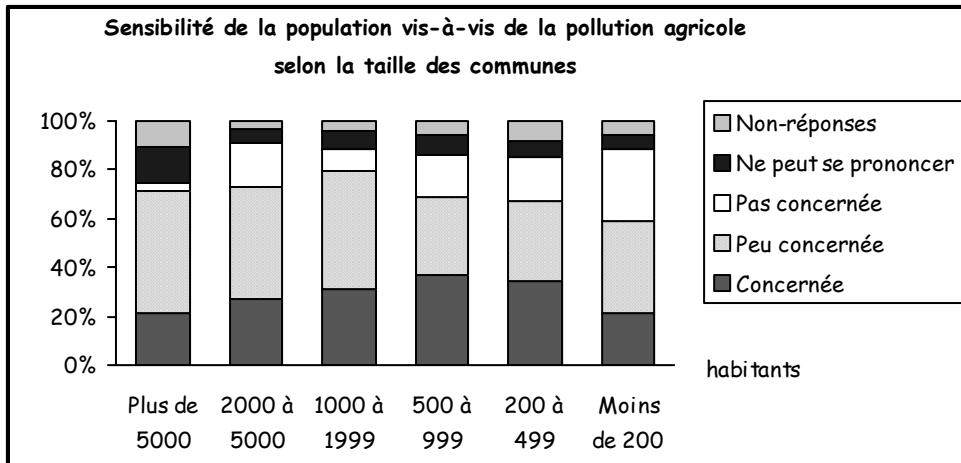
La majorité des élus (55 %) pense que la population de leur commune se sent peu ou pas concernée par la pollution agricole.

Distinction selon la taille des communes

Selon la taille des communes, les réponses diffèrent. La proportion d'élus, estimant que la population de leur commune se sent peu ou pas concernée, varie entre 49 %, pour les communes de 500 - 999 habitants, et 67 %, pour les communes de moins de 200 habitants.

Sur cette question, on relève un point assez surprenant : pour les communes de moins de 200 habitants comme pour celles de plus de 5 000, la proportion de maires estimant que la population est concernée par la pollution agricole est comparable : 21 %, soit le plus faible taux selon la taille des communes.

Graphique 12



Dans la catégorie «concernée» est inclus «très concernée»

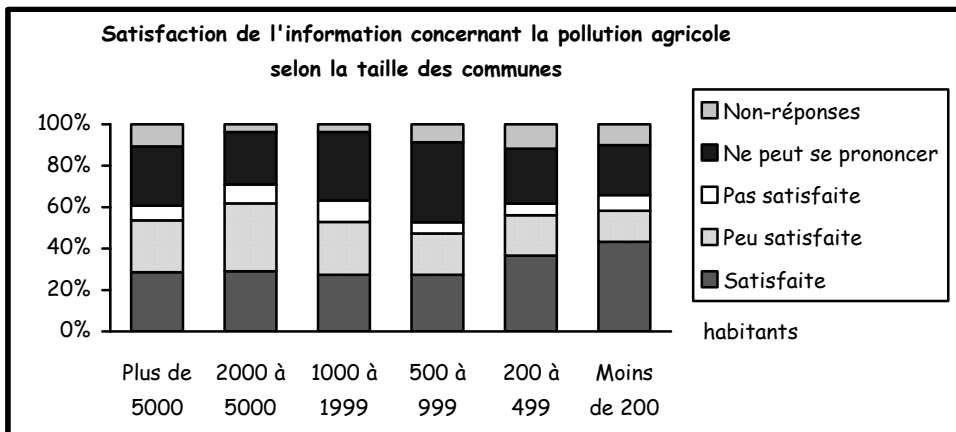
e) Satisfaction de l'information concernant la pollution agricole

La satisfaction des maires vis-à-vis de l'information sur la pollution agricole est assez partagée. Trois tendances se dégagent : 34 % estiment que la population est satisfaite, 28 % qu'elle est peu ou pas satisfaite et 39 % sans réponse.

Distinction selon la taille des communes

De manière générale, pour l'ensemble des communes de plus de 500 habitants, la part des élus estimant que la population est satisfaite de l'information relative à la pollution agricole, est comparable (entre 27 % et 29 %) mais à un niveau assez faible. En revanche, cette proportion est plus élevée pour les très petites communes : 37 % pour les communes de 200 à 499 habitants, 43 % pour celles de moins de 200 habitants.

Graphique 13



Dans la catégorie «satisfaite» est inclus «très satisfaite»

f) Décisions sur la gestion des situations à risques vis-à-vis de la pollution agricole

A la question, pensez-vous qu'il soit possible de prendre des décisions permettant de gérer les situations à risques vis-à-vis de la pollution agricole, près de la moitié des élus (48 %) considère que c'est possible. On peut tout de même relever que 28% d'entre eux estiment que l'adoption de ces mesures demeure difficilement possible ou impossible.

Tableau 14 - Impression sur la prise de décisions permettant l'amélioration de la qualité de l'air face à la pollution agricole

	Nombre de répondants	%
Possible facilement	34	4,8
Possible	307	43,4
Difficilement possible	180	25,5
Impossible	23	3,3
Ne peut se prononcer	99	14,0
Non-réponses	64	9,1
Ensemble	707	100

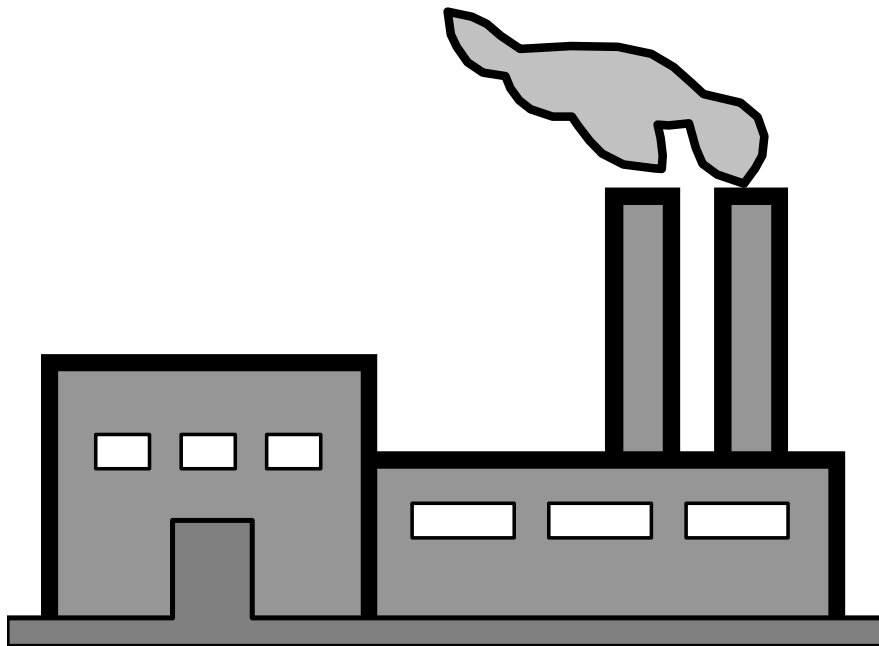
g) Décisions permettant d'améliorer la qualité de l'air ambiant vis-à-vis de la pollution agricole

Les réponses sont quasiment les mêmes que celles de la question précédente : 50 % des élus pensent que la prise de décision visant à améliorer la qualité de l'air ambiant, face à la pollution agricole, est possible et 27 % difficilement possible.

Tableau 15 - Impression sur la prise de décisions permettant l'amélioration de la qualité de l'air face à la pollution agricole

	Nombre de répondants	%
Possible facilement	26	3,7
Possible	327	46,3
Difficilement possible	178	25,2
Impossible	15	2,1
Ne peut se prononcer	89	12,6
Non-réponses	72	10,2
Ensemble	707	100

5 La pollution industrielle



5 La pollution industrielle

L'industrie de la région Centre se classe cinquième au plan national pour l'effectif salarié, sixième pour le PIB et troisième pour l'activité de sous-traitance. Au 1^{er} janvier 1997, la région Centre comptait 8 400 établissements représentant 174 000 emplois appartenant à des secteurs aussi divers que la pharmacie, l'aéronautique, l'industrie automobile et l'habillement confection. Les secteurs les plus représentés aujourd'hui, dans le Centre sont l'industrie des équipements mécaniques, la pharmacie parfumerie, la plasturgie¹⁵.

L'industrie française a considérablement réduit ses émissions de polluants atmosphériques ces 15 dernières années. Elle émettait 3 Mt/an de SO₂ et 1,6 Mt/an de NOX en 1980. En 1993, les émissions ont nettement diminué : 1 Mt/an de SO₂ et 1,4 Mt/an de NOX¹⁶.

L'enquête européenne de 1997 a relevé que 76 % des Français désignaient comme une atteinte grave à l'environnement, les usines qui émettent des produits chimiques dangereux dans l'air ou dans l'eau¹⁷.

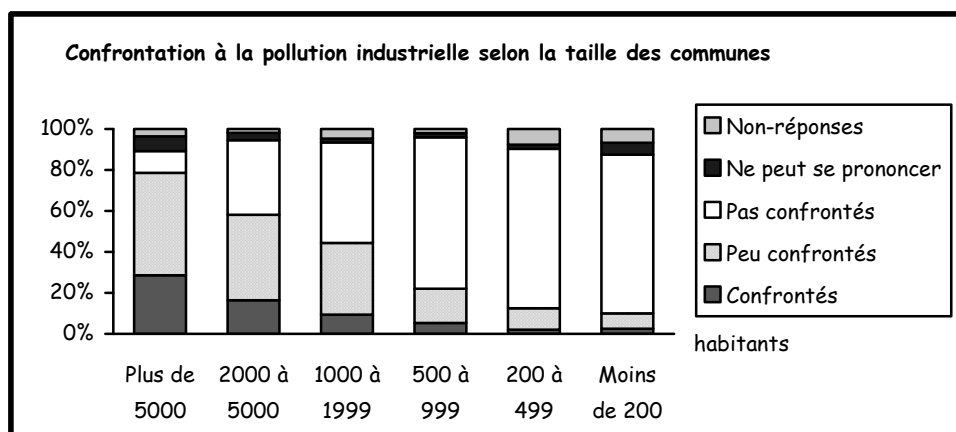
a) Confrontation à la pollution industrielle

La grande majorité des élus (86 %), ayant répondu à cette enquête déclare être peu ou pas confrontés à la pollution industrielle dans la commune.

Néanmoins, 6 % des maires se disent confrontés à cette source de pollution.

Distinction selon la taille des communes

Graphique 14



Dans la catégorie «confrontés» sont inclus les «très confrontés»

¹⁵ DRIRE, Programme régional pour la qualité de l'air en région Centre

¹⁶ CREPAC, Elaboration du Plan régional pour la qualité de l'air en région Centre - Contexte et enjeux, 78 p

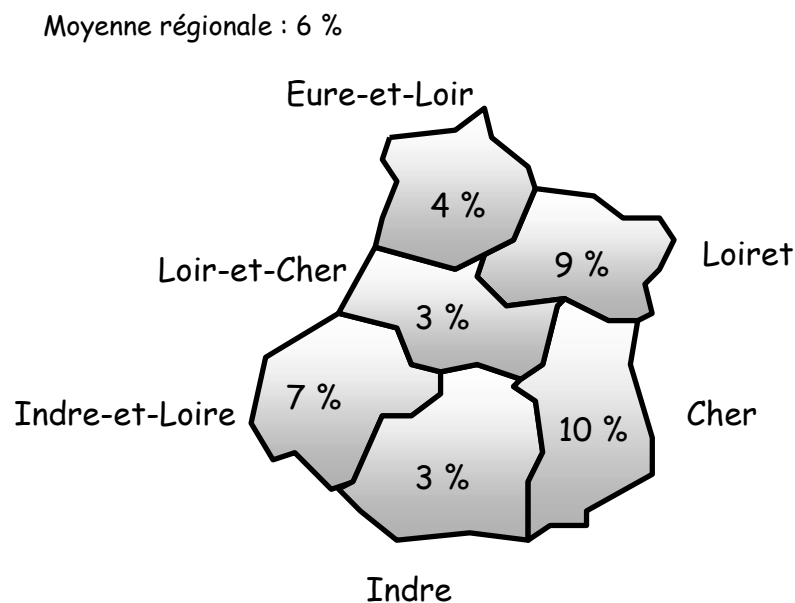
¹⁷ Commission Européenne, Les citoyens face aux problèmes d'environnement, données issues de l'Eurobaromètre 47.0, 1997

La pollution industrielle est un problème d'autant plus sensible que la commune compte d'habitants. En effet, 29 % des élus des communes de plus de 5 000 habitants déclarent être confrontés à la pollution industrielle, ils ne sont plus que 2 % dans les communes de moins de 500 habitants.

Distinction selon les départements

De manière générale, dans la région, 6 % des élus estiment que leur commune est confrontée à la pollution industrielle. Cependant, à l'échelon départemental, la proportion de maires déclarant être concernés par cette source de pollution, varie de 3 %, en Loir-et-Cher et en Indre, à 10 % dans le Cher.

Carte 5 - Part des élus estimant être confrontés à la pollution industrielle dans leur commune



Ces résultats reflètent assez fidèlement la répartition géographique des grands établissements industriels de notre région.¹⁸

On retrouve d'une part les deux grands pôles d'emplois implantés aux abords des grandes agglomérations (Tours et Orléans) avec une accentuation dans le Loiret, liée à la zone d'emploi de Gien qui demeure encore fortement industrialisée. Dans l'Indre-et-Loire, des établissements sont implantés à Chinon et Amboise.

D'autre part, il faut souligner dans le Cher, l'influence de l'axe industriel Vierzon - Bourges qui conserve une certaine importance. A noter également, en Eure-et-Loir, le cercle d'attraction de la région parisienne.

Seules les réponses des élus du Loir-et-Cher ne sont pas vraiment cohérentes avec l'implantation des entreprises situées dans la vallée de la Loire (Valéo, Poulain et Lucas) ou encore d'autres grands pôles localisés à Vendôme ou Romorantin-Lanthenay.

¹⁸ Qu'est-ce qu'une région ? Le cas de la région Centre, CRDP Centre, 1998

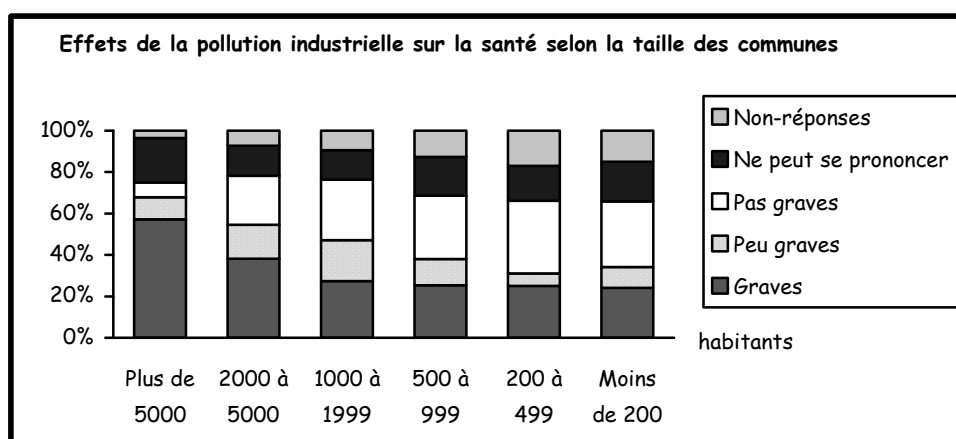
b) Les effets de la pollution industrielle sur la santé

Pour 28 % des élus interrogés, les effets de la pollution industrielle sur la santé sont graves. Ils sont en revanche, 42 % à estimer que ces effets sont peu ou pas graves. Près d'un tiers des élus n'a pu se prononcer ou donner de réponse à cette question.

Distinction selon la taille des communes

La perception du degré de gravité des effets de la pollution industrielle sur la santé diffère nettement selon que l'élu réside en zone rurale ou urbaine. En effet, plus la taille de la commune est importante, plus les élus considèrent que les conséquences sanitaires sont graves.

Graphique 15



Dans la catégorie «graves» sont inclus les «très graves»

Pour 57 % des élus des communes de plus de 5 000 habitants, les effets de cette source de pollution sur la santé sont graves, alors qu'ils ne sont que 25 % dans les communes de moins de 500 habitants.

c) La proportion de personnes exposées selon les élus

La proportion de personnes exposées à la pollution industrielle est grande pour 12 % des maires de la région Centre. Pourtant seulement 6 % d'entre eux se disent être confrontés à cette source de pollution !

Pour 61 % des élus, la part de personnes exposées est faible.

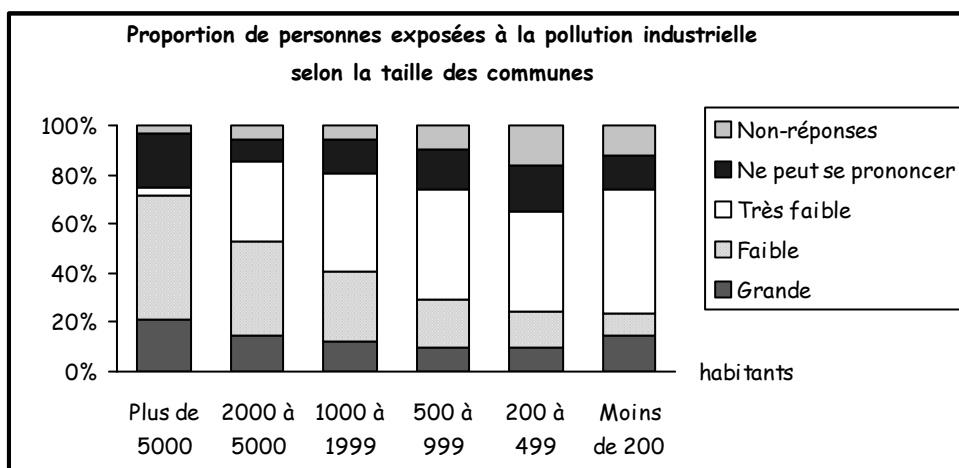
Distinction selon la taille des communes

L'estimation de la proportion de personnes exposées à cette source de pollution diffère selon la taille des communes, particulièrement pour la réponse : «très faible». En effet,

la part des élus estimant cette part «très faible» varie entre 4 % pour les communes de plus de 5 000 habitants, à 51% pour celles de moins de 200 habitants.

Ces réponses sont cohérentes avec celles obtenues à la question : «estimez-vous être confronté à cette source de pollution ?». Les élus déclarant que leurs communes ne sont pas concernées par la pollution industrielle répondent généralement que la proportion de personnes exposées est très faible.

Graphique 16



Dans la catégorie «grande» est inclus la réponse «très grande»

d) Sensibilité de la population

Pour 11 % des élus, la population de leur commune se sent concernée par la pollution industrielle.

En revanche, ils sont près des 72 % à estimer que leurs administrés sont peu ou pas concernés.

Ces résultats diffèrent de ceux constatés dans de nombreuses études réalisées sur ce sujet. A savoir que les Français citent majoritairement l'activité industrielle comme étant la menace la plus grande pour l'environnement¹⁹.

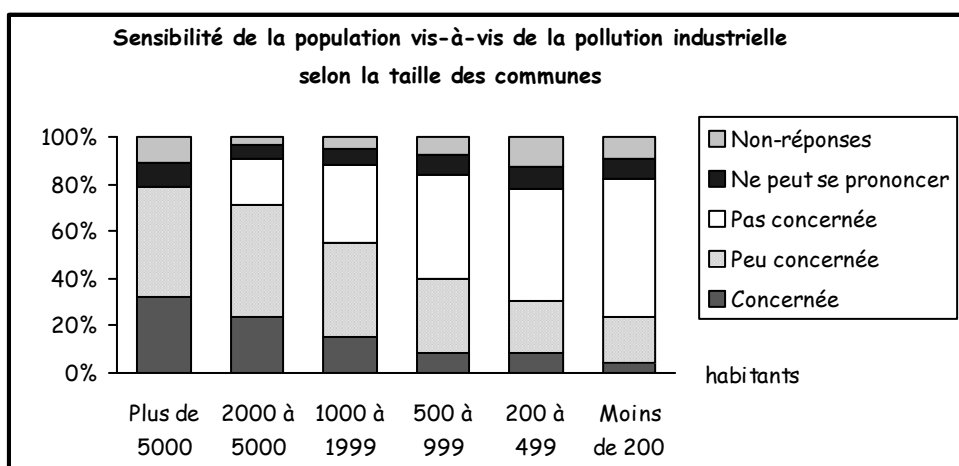
Il faut préciser que cette enquête s'est déroulée avant la catastrophe de Toulouse. Les résultats seraient peut-être différents aujourd'hui.

Distinction selon la taille des communes

Plus la commune compte d'habitants, plus les maires estiment que la sensibilité de leurs administrés face à la pollution industrielle est importante. En effet, 32 % des élus des communes de plus de 5 000 habitants déclarent que la population se sent concernée par cette source de pollution, ils ne sont plus que 4 % dans les communes de moins de 200 habitants.

¹⁹ La sensibilité écologique des Français, IFEN, 2000

Graphique 17



Dans la catégorie «concernée» est inclus «très concernée»

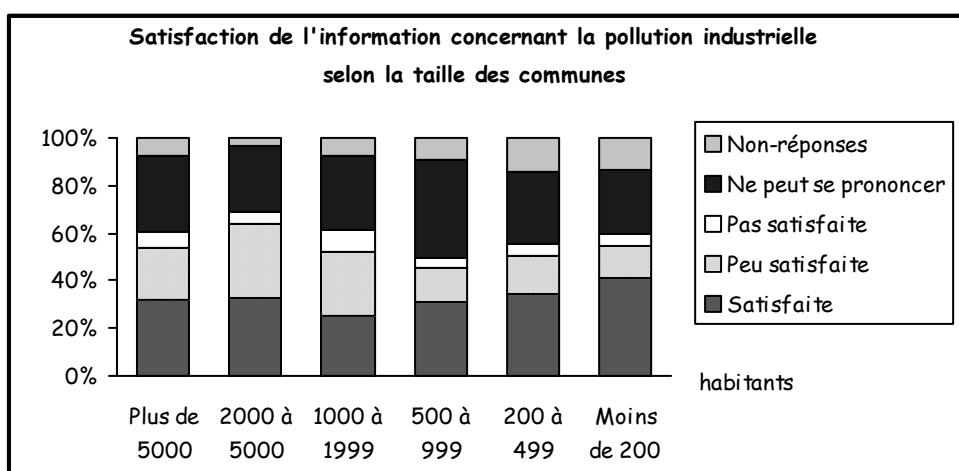
e) Satisfaction de l'information concernant la pollution industrielle

A la question, pensez-vous que votre population soit satisfaite de l'information sur la pollution industrielle, 43 % n'ont pu se prononcer. Ils sont toutefois 33 % à avoir répondu qu'elle était satisfaite et 24 %, peu ou pas satisfaite.

Distinction selon la taille des communes

Même si les réponses diffèrent significativement selon la taille des communes, la part des maires estimant que la population est satisfaite de l'information est relativement homogène (31 - 34 %). Seuls les élus des communes de moins de 200 habitants se distinguent avec un taux de satisfaction de l'ordre de 40 %.

Graphique 18



Dans la catégorie «satisfaite» est inclus «très satisfaite»

f) Décisions sur la gestion des situations à risques vis-à-vis de la pollution industrielle

Pour 46 % des élus, l'adoption de mesures permettant de gérer des situations à risques vis-à-vis de la pollution industrielle est possible. En revanche, 22 % des élus ont déclaré que cela leur semble difficilement possible.

Ces résultats sont à nuancer car 32 % des élus n'ont pas répondu à cette question.

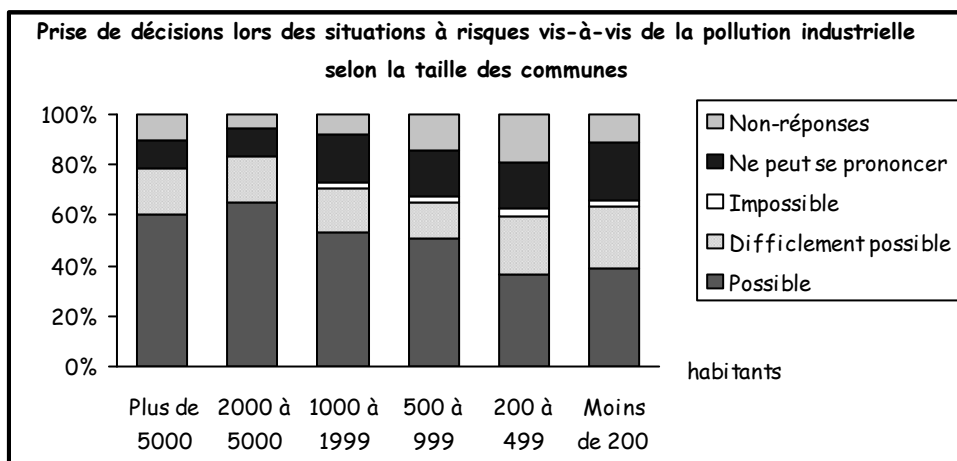
Distinction selon la taille des communes

Les impressions sur la possibilité de prendre des décisions face aux situations à risques varient très nettement selon la taille des communes : la prise de décisions semble d'autant plus envisageable que la commune compte d'habitants.

Pour les communes de plus de 2 000 habitants, ils sont près de 64 % à déclarer que c'est possible. Cette proportion passe à 52 % pour les communes de 500 à 1 999 habitants, puis à 38 % pour celles de moins de 500.

Ces réponses traduisent peut-être un sentiment d'impuissance plus important chez les maires des petites communes qui se sentent plus dépourvus en moyens d'intervention que dans les grandes villes, si un accident se produisait (sécurité civile, moyens financiers, moyens de transports, de communication, ...)

Graphique 19



Dans la catégorie «possible» est inclus «possible facilement»

g) Décisions permettant d'améliorer la qualité de l'air ambiant vis-à-vis de la pollution industrielle

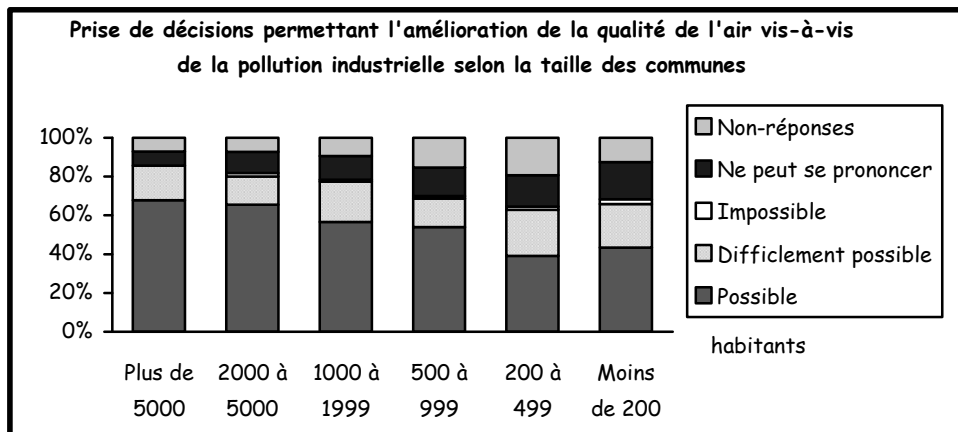
Les élus répondent à cette question de la même façon qu'à la précédente. En effet, les maires ayant déclaré que la prise de décisions face aux situations à risques est possible,

estiment également que l'on peut améliorer la qualité de l'air. De ce fait, 49 % d'élus pensent que c'est possible et 22 %, difficilement possible.

Distinction selon la taille des communes

Les prises de décisions permettant d'améliorer la qualité de l'air sont plus facilement envisagées dans les communes où les maires se déclarent confrontés à la pollution industrielle. En effet, cette prise de décision est jugée possible pour près de 70 % des élus des communes de plus de 5 000 habitants et par seulement 41 % pour les communes de moins de 500 habitants.

Graphique 20



Dans la catégorie «possible» est inclus «possible facilement»

6 La pollution liée aux pollens



6 La pollution liée aux pollens

La pollution atmosphérique liée aux pollens n'est pas considérée par les Français comme un thème préoccupant quand on évoque la dégradation de l'environnement. Cependant, les pollens sont responsables de nombreuses réactions allergiques de l'appareil respiratoire, touchant non seulement les sujets prédisposés mais également la population entière²⁰. De plus, ils potentialisent les effets des polluants chimiques présents dans l'atmosphère, en abaissant le seuil de sensibilité du système respiratoire²¹.

En 1996, un réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) a été créé afin de poursuivre les travaux réalisés, depuis 1985, par le Laboratoire d'aérobiologie de l'Institut Pasteur. La mise en place de ce réseau traduit une préoccupation croissante quant aux risques entraînés par cette source de pollution. Il existe une seule antenne en région Centre, basée à Tours.

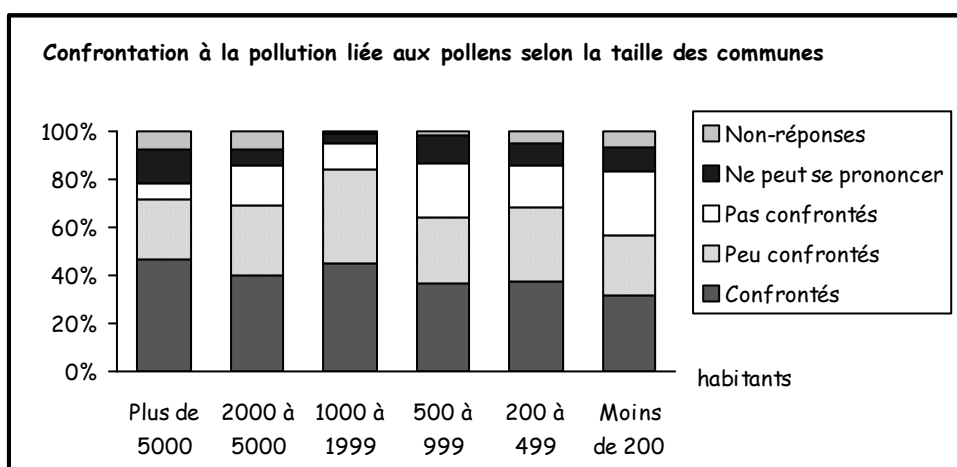
a) Confrontation à la pollution liée aux pollens

38 % des maires interrogés se disent confrontés à la pollution atmosphérique liée aux pollens. Cependant, 49 % déclarent que la commune est peu ou pas confrontée.

Distinction selon la taille des communes

La confrontation à ce problème semble moins marquée dans les communes rurales. Ce qui peut paraître paradoxal : près de 27 % des élus des communes de moins de 200 habitants déclarent ne pas être confrontés à type de pollution, contre seulement 7 % des communes de plus de 5 000 habitants.

Graphique 21



Dans la catégorie «confrontés» sont inclus les «très confrontés»

²⁰ La santé observée dans les régions de France, Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé, novembre 2000.

²¹ Communication du Dr Chantal Dechamp, 10^e Colloque pluridisciplinaire de l'AFEDA (Association française d'étude des ambrosies).

b) Les effets de la pollution liée aux pollens sur la santé

Quant aux effets de la pollution liée aux pollens sur la santé, plus de la moitié des élus (54 %) les juge peu ou pas graves. En revanche, 17 % les estiment graves. On relève que près de 30 % d'entre eux n'ont pu se prononcer sur cette question.

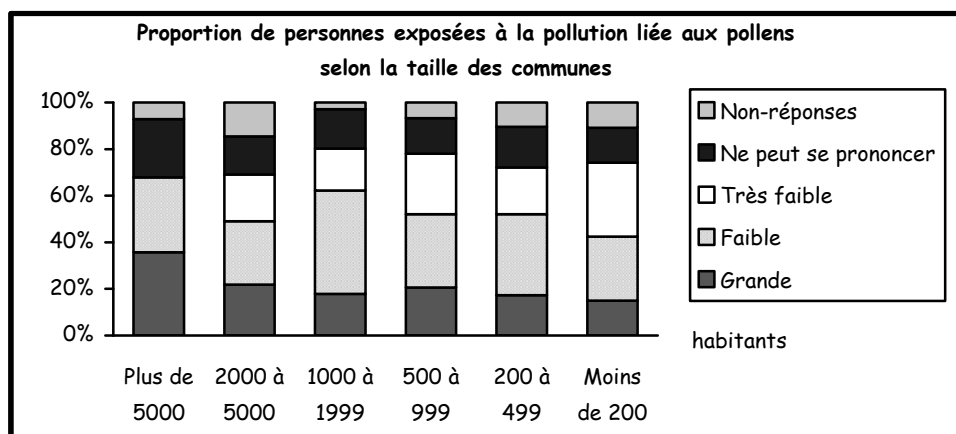
Tableau 16 - Effets de la pollution liée aux pollens sur la santé

	Nombre de répondants	%
Très graves	9	1,3
Graves	109	15,4
Peu graves	259	36,6
Pas graves	123	17,4
Ne peut se prononcer	142	20,1
Non-réponses	65	9,2
Ensemble	707	100

c) La proportion de personnes exposées selon les élus

De manière générale, les élus ayant déclaré que leur commune était confrontée à la pollution liée aux pollens, jugent plus souvent que la proportion de personnes exposées à cette source de pollution est grande : 36 % des maires des communes de plus de 5 000 habitants estiment que la proportion de personnes concernées est grande, contre seulement 15 % des communes de moins de 200 habitants.

Graphique 22



Dans la catégorie «grande» est inclus la réponse «très grande»

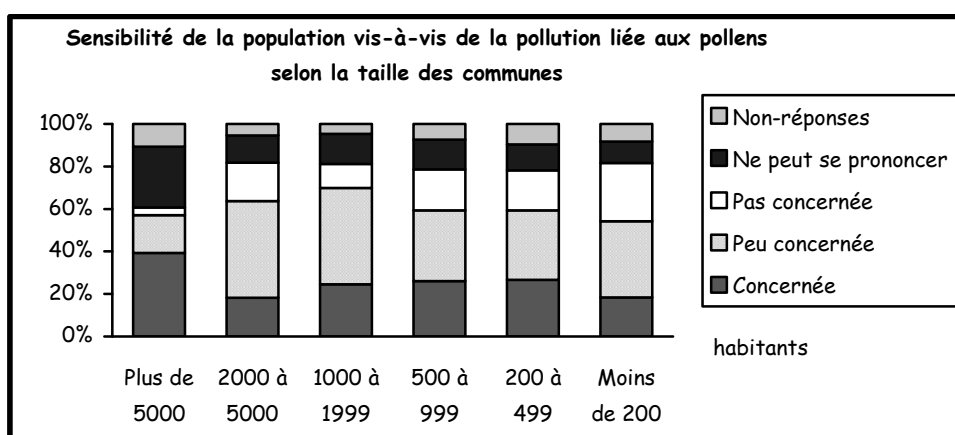
d) Sensibilité de la population

La majorité des élus (54 %) considère que la population se sent peu ou pas concernée par la pollution de l'air due aux pollens. Un quart (25 %) estime que leurs administrés sont sensibles à cette pollution.

Distinction selon la taille des communes

Le clivage entre communes de moins de 5 000 habitants et communes de plus de 5 000 habitants est marqué : 39 % des maires des communes de plus de 5 000 habitants estiment que la population se sent concernée contre seulement 18 % des communes de moins de 200 habitants.

Graphique 23



Dans la catégorie «concernée» est inclus «très concernée»

e) Satisfaction de l'information concernant la pollution liée aux pollens

A la question, pensez-vous que la population est satisfaite de l'information relative à la pollution liée aux pollens, près de la moitié des élus (45 %) n'ont pas su répondre.

Ceux qui ont répondu ont un avis partagé : 32 % estiment que la population est satisfaite de cette information et 24 % pensent le contraire.

Tableau 17 - Degré de satisfaction de la population sur l'information relative à la pollution liée aux pollens

	Nombre de répondants	%
Très satisfaite	5	0,7
Satisfaite	220	31,1
Peu satisfaite	130	18,4
Pas satisfaite	37	5,2
Ne peut se prononcer	244	34,5
Non-réponses	71	10,0
Ensemble	707	100

f) Décisions sur la gestion des situations à risques vis-à-vis de la pollution liée aux pollens

Seuls 17 % des élus estiment qu'il est possible de prendre des décisions sur la gestion des situations à risques face à ce type de pollution. Ils sont 54 % à répondre que l'adoption de mesures est difficilement possible.

Tableau 18 - Impression sur la prise de décisions permettant la gestion des situations à risques vis-à-vis de la pollution liée aux pollens

	Nombre de répondants	%
Possible facilement	12	1,7
Possible	105	14,9
Difficilement possible	230	32,5
Impossible	150	21,2
Ne peut se prononcer	131	18,5
Non-réponses	79	11,2
Ensemble	707	100

g) Décisions permettant d'améliorer la qualité de l'air ambiant vis-à-vis de la pollution liée aux pollens

Les réponses formulées à cette question diffèrent peu des précédentes : 17 % des élus déclarent que la prise de décisions permettant l'amélioration de la qualité de l'air est possible, contre 51 % qui jugent cela difficilement possible.

Tableau 19 - Impression sur la prise de décisions permettant l'amélioration de la qualité de l'air face à la pollution liée aux pollens

	Nombre de répondants	%
Possible facilement	9	1,3
Possible	113	16,0
Difficilement possible	219	31,0
Impossible	144	20,4
Ne peut se prononcer	131	18,5
Non-réponses	91	12,9
Ensemble	707	100

7 La pollution liée au tabac



7 La pollution liée au tabac

En 2000, sont consommées quotidiennement, 4,7 cigarettes par personne âgée de 15 ans ou plus, en France²². En 1998, 35 % des adultes âgés de plus de 18 ans déclarent fumer ne serait-ce que de temps en temps²³.

La consommation de tabac augmente le risque de cancer du poumon, de maladies respiratoires chroniques mais aussi de survenue de maladies de l'appareil circulatoire.

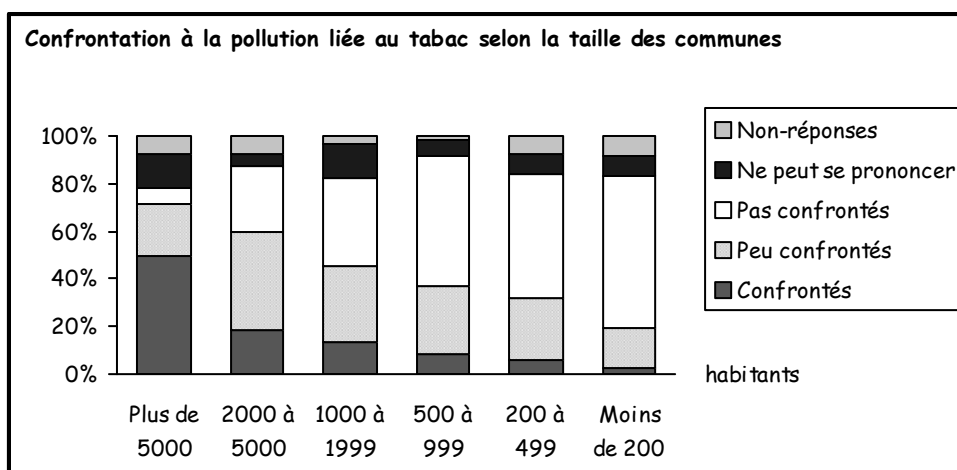
En 1990, on estime, en France, à 60 000 le nombre de décès attribuables au tabac par an, ce nombre atteindrait 160 000, en 2025²⁴.

a) Confrontation à la pollution liée au tabac

76 % des élus déclarent que la pollution liée au tabac est un problème auquel ils sont peu ou pas confrontés. Seuls moins de 10 % des maires affirment être confrontés à des nuisances tabagiques (ce qui paraît faible compte-tenu de la prévalence du tabagisme dans la population générale !).

Distinction selon la taille des communes

Graphique 24



Dans la catégorie «confrontés» sont inclus les «très confrontés»

Les réponses obtenues varient nettement selon la taille des communes. En effet, 50 % des élus des communes comptabilisant plus de 5 000 habitants déclarent qu'ils sont

²² Source : Centre de documentation et d'information sur le tabac

²³ Enquête IFOP pour le CFES et la Cnamts, «Etat des lieux du sevrage tabagique», août 1998

²⁴ La santé observée dans les régions de France, Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé, novembre 2000

confrontés à la pollution liée au tabac. Seuls 3 % des maires des communes de moins de 200 habitants affirment la même chose.

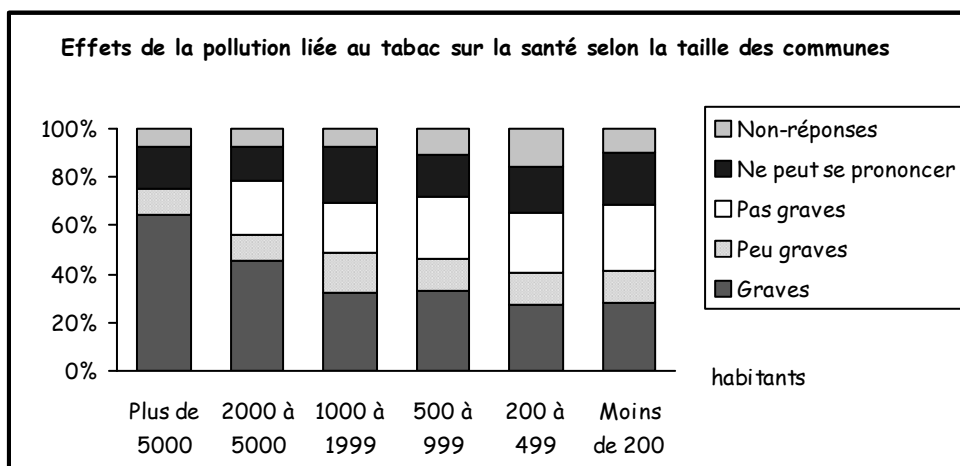
b) Les effets de la pollution liée au tabac sur la santé

32 % des maires déclarent que les effets de la pollution tabagique sur la santé sont graves. Ils sont, en revanche, 37 % à les considérer peu ou pas graves. Là encore, le risque sanitaire semble sous-évalué compte-tenu des 60 000 morts annuels dus au tabagisme.

Distinction selon la taille des communes

La sensibilité des élus quant aux conséquences sanitaires du tabagisme varie nettement selon la taille de leur commune.

Graphique 25



Dans la catégorie «graves» sont inclus les «très graves»

Une fois encore, l'écart est très significatif entre les élus des plus grandes communes et ceux des plus petites : 64 % des maires des communes de plus de 5 000 habitants déclarent que ces effets sont graves contre seulement 28 % des communes de moins de 200 habitants.

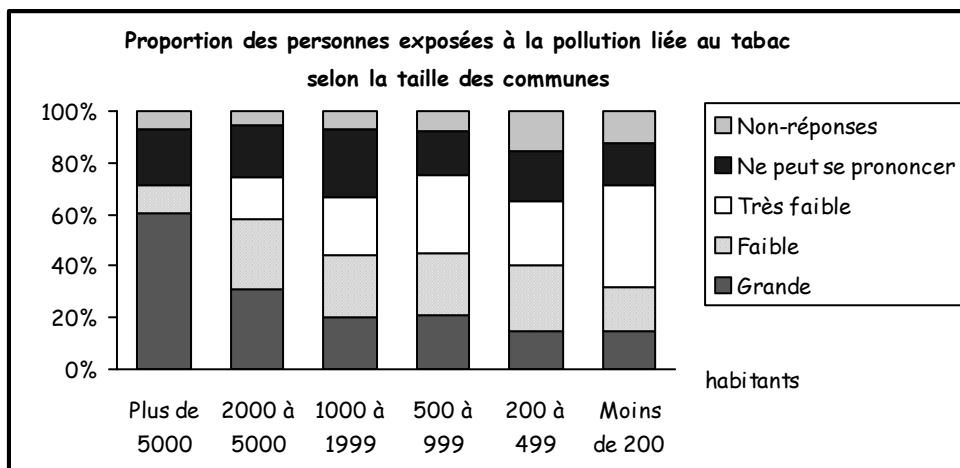
c) La proportion de personnes exposées selon les élus

50 % des élus estiment que la proportion de personnes exposées à la pollution tabagique est faible. Ils sont en revanche, 20 % à déclarer que cette proportion est importante. Ces résultats sont toutefois à relativiser puisque 30 % des élus n'ont pu se prononcer.

Distinction selon la taille des communes

La proportion de personnes exposées est plus souvent déclarée importante dans les communes où le sentiment d'être confronté à la pollution liée au tabac est présent. Plus la commune compte d'habitants, plus souvent les maires estiment que la part de personnes exposées est grande (61 % pour les communes de plus de 5 000 habitants contre 15 % des communes de moins de 200).

Graphique 26



Dans la catégorie «grande» est inclus la réponse «très grande»

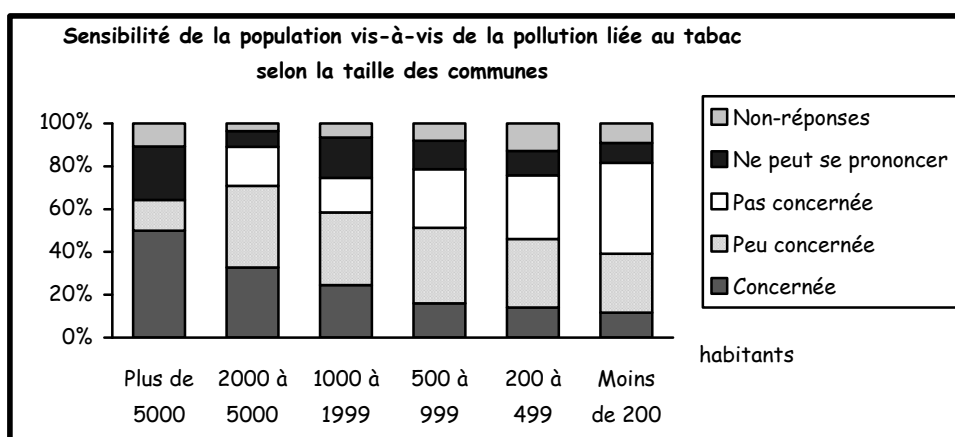
d) Sensibilité de la population

Plus de la moitié des maires (59 %) jugent que la population se sent peu ou pas concernée par la pollution liée au tabac. Ce résultat paraît étonnant au regard des campagnes d'éducation et d'information menées dans le pays à l'intention du grand public sur les risques du tabac.

Distinction selon la taille des communes

Une fois encore la taille des communes est extrêmement discriminante quant aux réponses des élus : plus la taille de la commune compte d'habitants et plus ils estiment la population concernée par la pollution due au tabac (et ceci particulièrement dans les communes de plus de 5 000 habitants).

Graphique 27



Dans la catégorie «concernée» est inclus «très concernée»

e) Satisfaction de l'information concernant la pollution liée au tabac

Les élus sont presque autant à penser que la population est satisfaite de l'information vis-à-vis de la pollution liée au tabac (43 %) que sans opinion sur la question (41 %).

Tableau 20 - Degré de satisfaction de la population sur l'information relative à la pollution liée au tabac

	Nombre de répondants	%
Très satisfaite	15	2,1
Satisfaite	288	40,7
Peu satisfaite	85	12,0
Pas satisfaite	29	4,1
Ne peut se prononcer	214	30,3
Non-réponses	76	10,7
Ensemble	707	100

f) Décisions sur la gestion des situations à risques vis-à-vis de la pollution liée au tabac

Quelle que soit la taille des communes, 52 % des élus estiment qu'il est possible de prendre des décisions sur la gestion des situations à risques liés à ce problème. Seuls 3 % des maires interrogés répondent qu'il est impossible de les gérer.

Tableau 21 - Impression sur la prise de décisions permettant la gestion des situations à risques vis-à-vis de la pollution liée au tabac

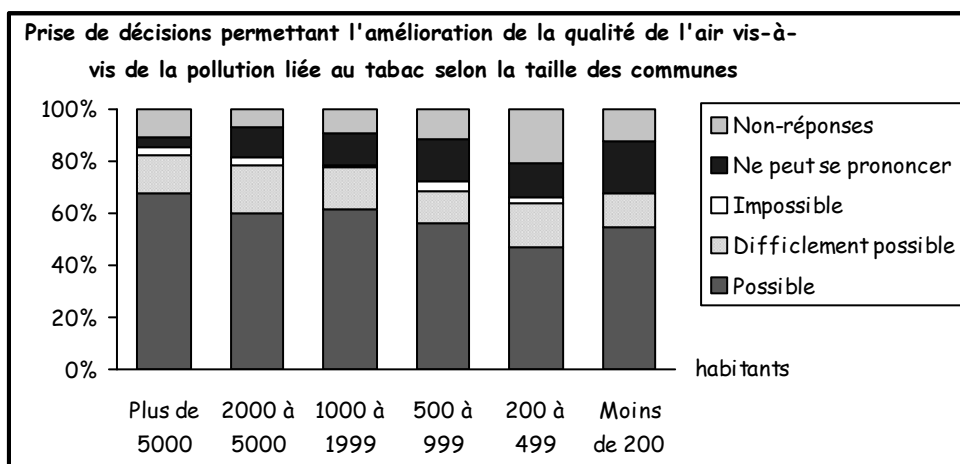
	Nombre de répondants	%
Possible facilement	79	11,2
Possible	285	40,3
Difficilement possible	114	16,1
Impossible	23	3,3
Ne peut se prononcer	112	15,8
Non-réponses	94	13,3
Ensemble	707	100

g) Décisions permettant d'améliorer la qualité de l'air ambiant vis-à-vis de la pollution liée au tabac

Les résultats sont tout à fait similaires à la question précédente : 54 % des maires déclarent que des décisions permettant l'amélioration de la qualité de l'air vis-à-vis du tabac peuvent être prises. On peut s'étonner de ces réponses quand on voit les difficultés de mise en application la loi Evin (absence d'autorité désignée spécifiquement pour le contrôle de l'application du décret du 29 mai 1992). Le respect des interdictions de fumer est, aujourd'hui, très inégal dans les lieux publics²⁵.

Distinction selon la taille des communes

Graphique 28



Dans la catégorie «possible» est inclus «possible facilement»

Même si de manière globale, les élus estiment majoritairement que les prises de décision permettant l'amélioration de la qualité de l'air face au tabac sont possibles, on peut toutefois relever que ce sentiment est d'autant plus grand que la commune comptabilise

²⁵ Conseil national de l'évaluation commissariat général du plan, La loi relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, Rapport d'évaluation, La documentation Française, octobre 1999, 555 p

d'habitants : 68 % des élus des communes de plus de 5 000 habitants déclarent que c'est possible contre 50 % des communes de moins de 500 habitants.

8 La pollution intérieure des locaux



8 La pollution intérieure des locaux

La population vit à 80 % de son temps, à l'intérieur des locaux²⁶. Ces lieux de vie sont multiples : résidences individuelles ou collectives, lieux de travail, bâtiments publics, équipements de loisirs, ... Les facteurs de risques sont donc variables : le plomb, le monoxyde de carbone, les composés organiques volatils, les biocontaminants (acariens...), le radon, l'amiante, les fibres minérales artificielles²⁷, ...

L'exposition aux risques dépend de plusieurs paramètres : la source de pollution, la concentration du produit, l'efficacité du renouvellement de l'air, la durée d'exposition, ... Les incertitudes sont nombreuses quant aux moyens d'évaluer les risques, et les conséquences sanitaires. Ils sont de mieux en mieux connus et précisés par les études scientifiques qui se multiplient ces dernières années.

a) Confrontation à la pollution intérieure des locaux

Près des deux tiers des élus interrogés (65 %) estiment que la population n'est pas confrontée à la pollution intérieure des locaux. A peine 2 % déclarent, au contraire, que leurs administrés y sont confrontés.

Distinction selon la taille des communes

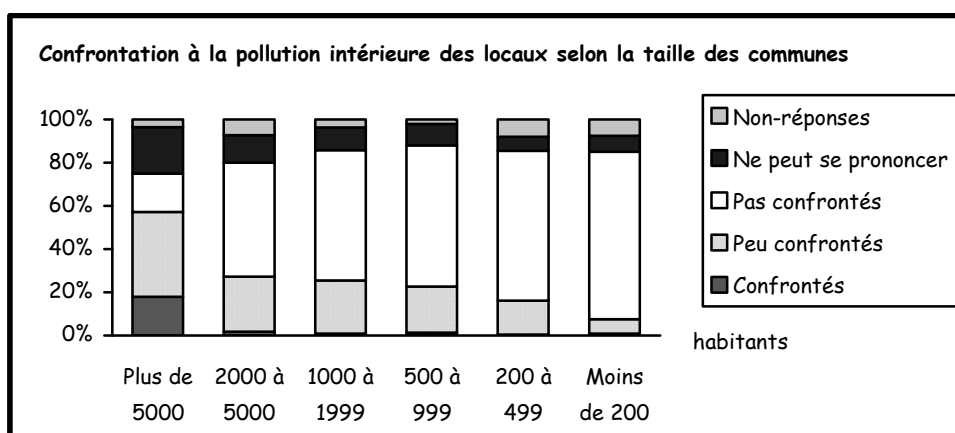
Il apparaît assez clairement que ce sont essentiellement les élus des communes de plus de 5 000 habitants qui se sentent confrontés à la pollution intérieure. Ils sont en effet, 18 % à répondre positivement.

La part des maires déclarant être confrontés à ce problème oscille, selon la taille des communes, entre 0,4 % et 1,8 %, pour l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants.

²⁶ Rapport du groupe de travail «Effets de la pollution atmosphérique sur la santé», Etat des lieux, PRQA de la région Centre, janvier 2000.

²⁷ Bâtiment et santé, les principaux risques sanitaires, Ministère de l'équipement, des transports et du logement, Ministère de l'emploi et de la solidarité, décembre 1999

Graphique 29



Dans la catégorie «confrontés» sont inclus les «très confrontés»

b) Les effets de la pollution intérieure des locaux sur la santé

35 % des maires ne sont pas en mesure de se prononcer sur les répercussions de la pollution intérieure des locaux sur la santé.

Toutefois, 47 % des maires répondent que ces effets sont peu ou pas graves et 18 % les qualifient de graves.

Tableau 22 - Effets de la pollution intérieure dans les locaux sur la santé

	Nombre de répondants	%
Très graves	19	2,7
Graves	111	15,7
Peu graves	112	15,8
Pas graves	218	30,8
Ne peut se prononcer	162	22,9
Non-réponses	85	12,0
Ensemble	707	100

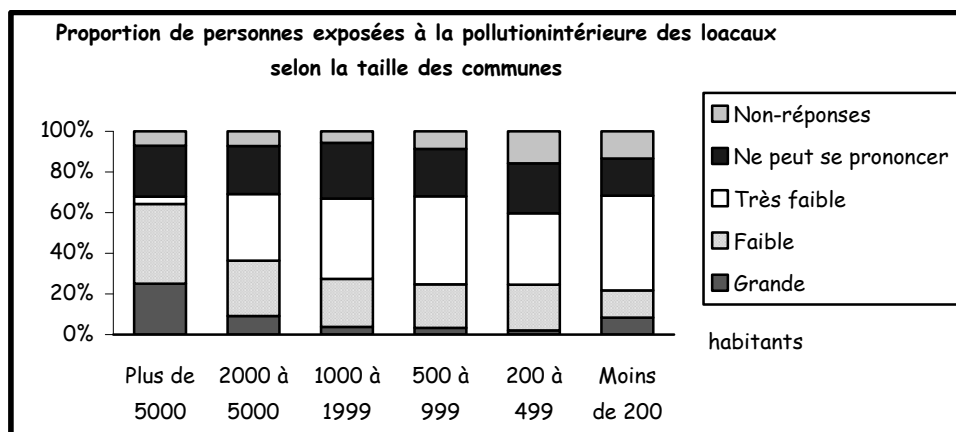
c) La proportion de personnes exposées selon les élus

La proportion de personnes exposées est grande pour 5 % des élus interrogés. Ils sont en revanche, 60 % à juger que la part de la population concernée est faible (alors que nous vivons à 80 % de notre temps à l'intérieur des locaux !).

Distinction selon la taille des communes

Ce risque est très peu reconnu par les élus des petites communes, particulièrement des communes de moins de 200 habitants, qui déclarent à 47 % que la proportion de personnes concernées est faible ou très faible. Dans les communes de plus de 5 000 habitants, ils ne sont que 4 % dans ce cas.

Graphique 30



Dans la catégorie «grande» est inclus la réponse «très grande»

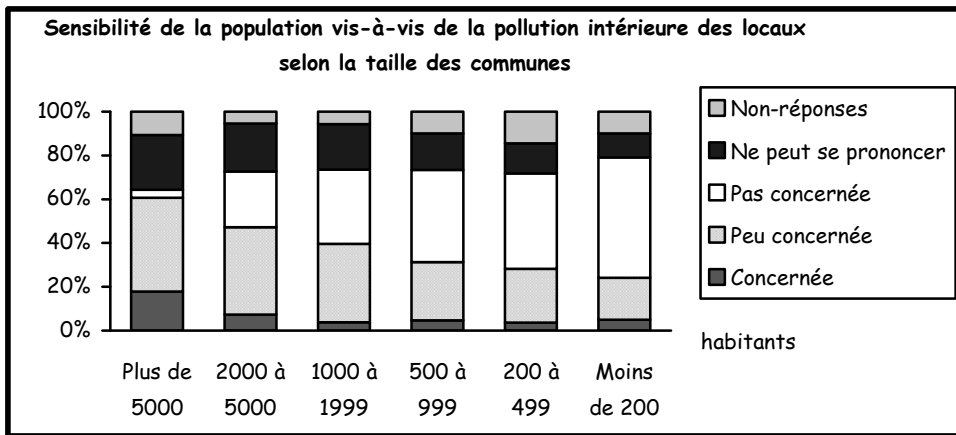
d) Sensibilité de la population

Pour 41 % des élus interrogés, leurs administrés ne se sentent pas concernés par la pollution intérieure des locaux. Ces résultats confortent la tendance déjà dégagée précédemment : peu de communes se disent confrontées à cette source de pollution.

Distinction selon la taille des communes

Les réponses des élus sont semblables à celles de la question précédente : 55 % déclarent que la population ne sent pas concernée par cette source de pollution dans les communes de moins de 200 habitants contre à peine 4 % pour celles de plus de 5 000.

Graphique 31

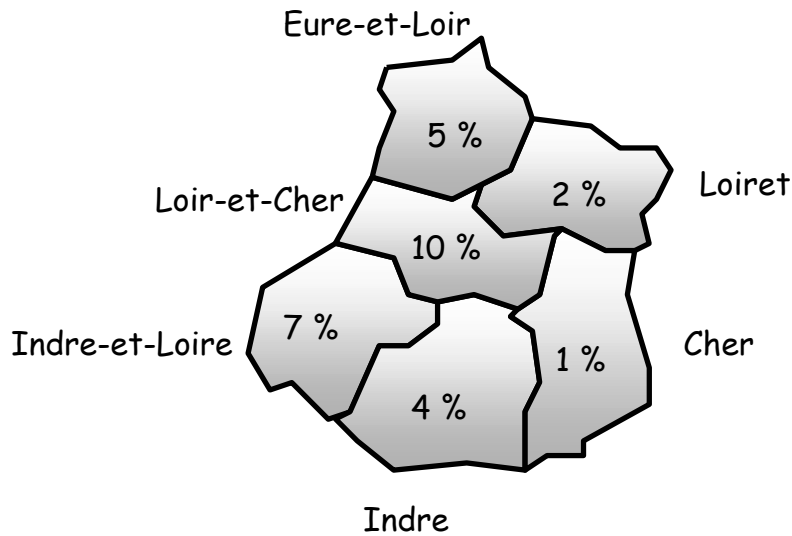


Dans la catégorie «concernée» est inclus «très concernée»

Distinction selon les départements

Carte 6 - Part des élus estimant que leurs administrés se sentent concernés par la pollution intérieure des locaux

Moyenne régionale : 5 %



La part des élus, déclarant que leurs administrés se sentent concernés par la pollution intérieure des locaux, est de 5 % dans la région. Cependant, des variations départementales existent allant de 1 %, dans le Cher, à 10 % dans le Loir-et-Cher.

Les élus de l'Indre estiment que la population se sent peu concernée, pourtant, c'est dans ce département que le risque radon est le plus élevé de la région²⁸.

²⁸ IPSN, Campagne nationale de mesure de la radioactivité naturelle dans les départements français, bilan de 1982 à 2000

e) Satisfaction de l'information de la part de la population concernant la pollution intérieure des locaux

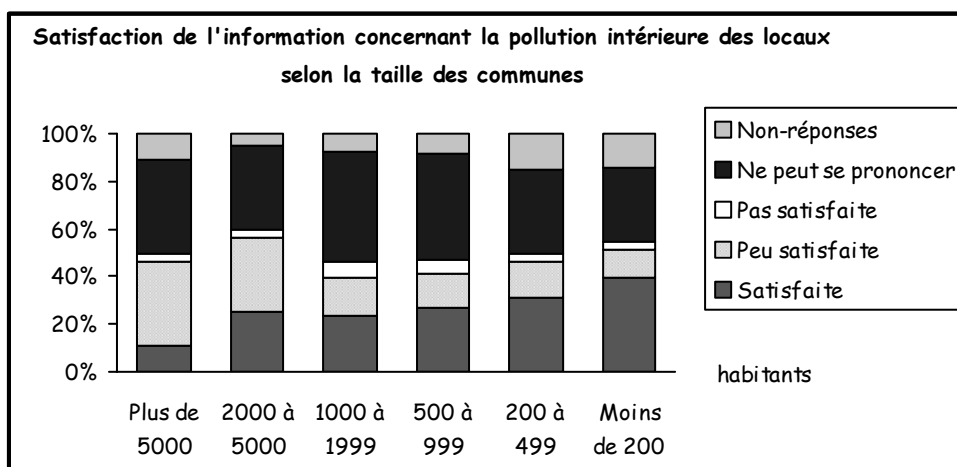
Seuls 50 % des maires se sont prononcés sur cette question.

Près de 30 % des maires interrogés ont estimé que la population était satisfaite de l'information relative à la pollution intérieure des locaux, contre seulement 4 % déclarant le contraire.

Distinction selon la taille des communes

Le sentiment de satisfaction relatif à l'information sur la pollution intérieure des locaux est plus marqué dans les communes rurales : les écarts varient de 11 % pour les villes de plus de 5 000 habitants à 39 % pour celles de moins de 200.

Graphique 32



f) Décisions sur la gestion des situations à risques vis-à-vis de la pollution intérieure des locaux

50 % des maires considèrent qu'il est possible de prendre des décisions améliorant la gestion de certaines situations à risques face à cette pollution. Seuls 2 % des élus interrogés déclarent que cette action leur paraît impossible.

Tableau 23 - Impression sur la prise de décisions permettant la gestion des situations à risques vis-à-vis de la pollution intérieure des locaux

	Nombre de répondants	%
Possible facilement	57	8,1
Possible	295	41,7
Difficilement possible	89	12,6
Impossible	14	2,0
Ne peut se prononcer	158	22,3
Non-réponses	94	13,3
Ensemble	707	100

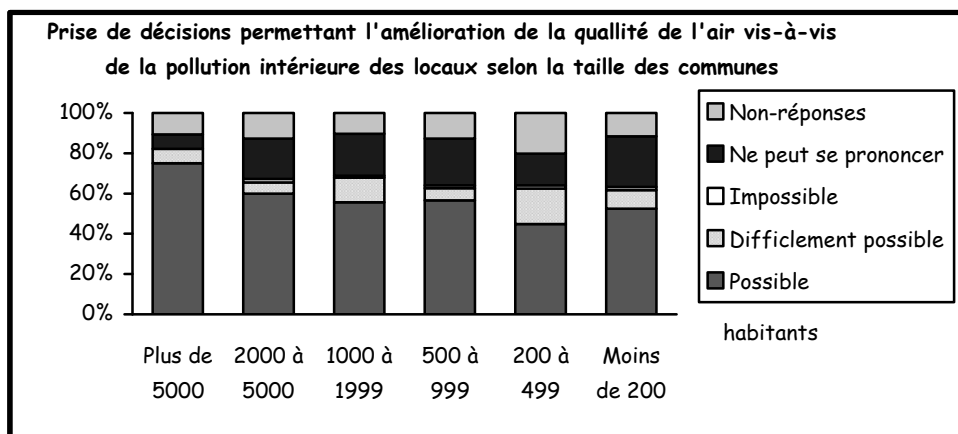
g) Décisions permettant d'améliorer la qualité de l'air ambiant vis-à-vis de la pollution intérieure des locaux

Les réponses émises sur ce thème sont semblables à celles de la question précédente. En effet, 53 % des maires pensent qu'il est possible de prendre des mesures permettant l'amélioration de la qualité de l'air face à la pollution intérieure des locaux, à peine 2 % estiment que ces décisions sont impossibles à prendre.

Distinction selon la taille des communes

Globalement, si les élus pensent majoritairement que des décisions sont possibles pour améliorer la qualité de l'air, ce sentiment est plus marqué dans les grandes villes : 75 % des élus des communes de plus de 5 000 habitants pensent que c'est possible contre 53 % pour les communes de moins de 200.

Graphique 33



Dans la catégorie «possible» est inclus «possible facilement»

IV «HIERARCHIE» DES SUJETS DE PREOCCUPATION

III «Hiérarchie» des sujets de préoccupation

Les différentes classifications présentées ci-dessous n'ont pas été mesurées par suggestion de liste d'items. Cette hiérarchisation a été établie, a posteriori, en fonction des proportions de réponses obtenues pour chaque type de pollution.

a) Confrontation aux différentes sources de pollution

Parmi les différents types de pollution sur lesquels les maires ont été interrogés, les élus ont plus souvent répondu qu'ils étaient confrontés à la pollution liée aux pollens. Viennent ensuite la pollution agricole, automobile, celle liée au tabac, aux activités industrielles, à l'exposition professionnelle, enfin, la pollution intérieure des locaux.

Tableau 24 - Dans votre commune, estimez-vous être confronté(e) à cette source de pollution ? (répartition des réponses en %)

	Confrontés	Peu confrontés	Pas confrontés	Non-réponse	Total
Les pollens	38,2	29,8	18,5	13,5	100
L'agriculture	31,7	39,5	21,5	7,4	100
L'automobile	15,4	35,6	42,6	6,4	100
Le tabac	9,7	26,9	48,8	14,7	100
L'industrie	6,1	19,0	66,8	8,2	100
L'exposition prof ^{elle}	4,0	23,3	59,3	13,4	100
Les locaux	1,6	18,4	65,2	14,9	100

D'autre part, au regard des commentaires formulés par les élus, près de 30 % de ceux qui ont émis une observation, déclarent ne pas être confrontés à la pollution atmosphérique en général. Ils estiment que le fait de résider en milieu rural les préserve de tous risques liés à la pollution de l'air : «*La commune est préservée de*

toutes les nuisances du 20^{ème} siècle», «Notre commune rurale est à l'abri des pollutions atmosphériques», «Trop petit village pour être concerné par la pollution», «Commune très ventilée, les vents sont forts et fréquents».

Qui plus est, certains maires affirmeront que leur commune n'étant pas proche d'un axe routier ou d'une entreprise, l'exposition à un quelconque danger est limitée. Pour ces élus, les risques encourus par une exposition professionnelle, par les épandages d'herbicides, d'engrais, de fongicides, ou par des émanations de certains matériaux dans les locaux ne sont pas appréhendés. Ils semblent ignorer totalement les phénomènes de transport des masses d'air sur de grandes distances : *«Dans une commune rurale sans activité spécifique, les préoccupations sont absentes».*

b) Les conséquences sanitaires

La perception des élus quant aux effets de la pollution atmosphérique sur la santé est différente selon les sources de pollution. Les maires interrogés affirment plus souvent (près d'un tiers d'entre eux) que le tabac présente des risques importants pour la santé. En revanche, seuls 16,7 % des maires ont affirmé que les conséquences sanitaires liées à la pollution intérieure des locaux sont «graves».

**Tableau 25 - Les effets de la source de pollution sont-ils...
(répartition des réponses en %)**

	Graves	Peu graves	Pas graves	Non-réponse	Total
Le tabac	32,1	13,7	23,3	30,9	100
L'automobile	28,8	19,5	26,2	25,4	100
L'industrie	27,6	11,2	30,7	30,6	100
L'agriculture	27,2	30,0	17,8	25,0	100
L'exposition prof ^{elle}	25,4	15,1	26,9	32,5	100
Les locaux	18,4	15,8	30,8	22,9	100
Les pollens	16,7	36,6	17,4	29,3	100

Les liens entre la pollution atmosphérique et la santé sont difficiles à établir. Toutefois, de nombreuses études démontrent à ce jour les impacts sanitaires de la pollution, et plus spécifiquement ceux liés au tabac ou à l'automobile. Progressivement, les estimations du nombre de décès prématurés affectés à ces sources de pollution sont de mieux en mieux quantifiées. Au regard des constats établis par certaines études²⁹ épidémiologiques et des réponses formulées par les élus locaux, il apparaît que les maires ont un manque de connaissances précises quant aux conséquences de ces sources de pollution sur la santé. Il est vrai que les études épidémiologiques sont relativement

²⁹ INVS, La pollution atmosphérique : changer d'air, Prévalence n°1, janvier 2001

récentes (une trentaine d'années quand même !) et que les experts ne sont pas toujours d'accord entre eux. Cependant certains aspects sont aujourd'hui bien démontrés :

- impacts de la pollution atmosphérique sur la santé «sans effet de seuil»,
- sensibilité accrue de certaines populations : jeunes enfants, personnes âgées, insuffisants respiratoires,
- progression des allergies respiratoires et de l'asthme liés à la combinaison des effets liés aux polluants et aux aérocontaminants (pollens en particulier),
- impact sur la mortalité prématurée (mortalité générale et cardio-vasculaire) : 3 à 5 % des décès prématurés sont attribuables à la pollution³⁰.

En revanche, nous manquons d'études d'impact sur la pollution de fond.

c) La proportion de personnes exposées

La proportion de personnes exposées par le tabac est perçue comme «grande» une fois sur cinq. Ils sont tout juste un sur vingt à faire cette même déclaration sur la question relative à la pollution intérieure des locaux. Par contre, la médiatisation des effets néfastes du tabac, de la circulation automobile et des pollens, est certainement à l'origine d'une meilleure perception de ces risques.

**Tableau 26 - La proportion de personnes exposées est-elle...
(répartition des réponses en %)**

	Grande	Faible	Très faible	Non-réponse	Total
Le tabac	19,8	23,3	26,4	30,4	100
L'automobile	19,5	26,7	34,7	19,1	100
Les pollens	18,8	33,5	22,2	25,5	100
L'agriculture	17,7	38,0	25,3	18,9	100
L'industrie	12,0	19,8	41,0	27,2	100
L'exposition prof ^{elle}	9,5	25,7	35,8	29,0	100
Les locaux	5,1	21,9	38,0	34,9	100

Ces résultats confirment une fois de plus le manque de connaissance quant aux risques encourus liés à la pollution intérieure des locaux.

d) Sensibilité de la population

Au regard des élus, il semble que la population soit plus sensible aux risques ou aux nuisances liées à la pollution agricole. Plusieurs sondages, tels BVA, Eurobaromètre, ont

³⁰ Observatoire régional de la santé d'Ile de France, Analyse des liens à court terme entre pollution atmosphérique et santé, Erpurs, décembre 1997

également mis en évidence que les Français se sentent très concernées ou encore très inquiets au sujet des pollutions d'origine agricole.

Après l'agriculture, les types de pollution pour lesquels les proportions de maires, déclarent la population concernée, sont, par ordre décroissant, la pollution liée aux pollens, au tabac, puis la pollution automobile, industrielle, enfin l'exposition professionnelle et les locaux.

Tableau 27 - La population de votre commune se sent-elle concernée par cette source de pollution ? (répartition des réponses en %)

	Concernée	Peu concernée	Pas concernée	Non-réponse	Total
L'agriculture	31,2	37,3	17,8	13,6	100
Les pollens	24,6	35,6	18,7	21,1	100
Le tabac	18,5	32,0	27,3	22,2	100
L'automobile	17,3	33,0	35,5	7,6	100
L'industrie	10,7	29,3	42,6	17,4	100
L'exposition prof ^{elle}	8,0	33,7	37,6	20,8	100
Les locaux	5,0	27,7	40,7	26,6	100

En ce qui concerne la pollution industrielle, 11 % des maires estiment que leurs administrés se sentent concernés. Ceci, alors que les Français considèrent que les industriels sont les premiers responsables de la pollution atmosphérique³¹. Cependant, ces résultats peuvent s'en doute s'expliquer par l'absence de centrale thermique ou de raffinerie, en région Centre.

e) Satisfaction de l'information

Une part assez importante d'élus interrogés estime que la population est satisfaite de l'information relative au tabac ou à la pollution automobile (pourtant les comportements des habitants ne changent pas pour autant !). Concernant l'agriculture, l'industrie et l'exposition professionnelle, seul un tiers des maires pense que leurs administrés sont suffisamment informés des risques vis-à-vis de ces sources de pollution. Quant aux pollens et à la pollution intérieure des locaux, les élus semblent moins à même de répondre sur cette question, les taux de non-réponses atteignant 45 % et 50 %.

³¹ Les Français et la pollution de l'air - Résultats du sondage BVA d'août 1997, IPSN, septembre 1997

Tableau 28 – Pensez-vous que votre population est satisfaite de l'information sur ces problèmes ? (répartition des réponses en %)

	Satisfaite	Peu satisfaite	Pas satisfaite	Non-réponse	Total
Le tabac	42,8	12,0	4,1	41,0	100
L'automobile	41,8	14,0	4,4	39,9	100
L'agriculture	33,5	20,9	6,9	38,6	100
L'industrie	33,2	18,4	5,7	42,7	100
L'exposition prof ^{elle}	33,0	15,8	5,0	43,3	100
Les pollens	31,8	18,4	5,2	44,5	100
Les locaux	29,2	16,8	4,1	50,0	100

Parmi les 158 élus ayant formulé une remarque ou un commentaire, près de 13 % d'entre eux ont insisté sur le fait que la population n'était pas suffisamment informée de la qualité de l'air et des risques liés à ces polluants.

Ces élus (majoritairement des communes de moins de 2 000 habitants) souhaitent détenir plus de documentation sur ces thèmes. Il se dégage une volonté d'informer la population que ce soit par le biais de la mairie ou par le biais des écoles.

f) Décisions sur la gestion des situations à risques

Les élus estiment qu'il est plus aisé de prendre des décisions sur la gestion des risques vis-à-vis du tabac, mais aussi de l'intérieur des locaux : or les mesures à prendre concernant cette dernière sont concrètement difficiles puisqu'elles concernent, pour une large part, le domaine privé (les logements). Peut-être font-ils référence à une évolution nécessaire de la réglementation visant à mieux protéger la santé humaine ?

En ce qui concerne le tabac, les mesures législatives et la protection de la santé (loi Evin, prix du tabac, affichage de messages d'alerte,...) n'ont qu'une influence limitée sur les comportements individuels (et la prévalence du tabagisme augmente dans certaines catégories de population, les jeunes femmes en particulier).

Face à la pollution automobile, le taux d'élus estimant que ces prises de mesures sont possibles, est assez faible comparé aux réponses formulées sur les autres thèmes. Cette opinion est particulièrement perceptible au regard du taux de non-réponses (45 %). Or la loi sur l'air de 1996 prévoit des mesures appropriées lorsqu'un ou plusieurs seuils d'alerte sont dépassés comme des restrictions à la circulation automobile et l'encouragement à l'utilisation des transports en commun. Cependant, ces mesures concernent essentiellement les agglomérations urbaines et sont d'un impact très limité en zone rurale.

Tableau 29 - Pensez-vous qu'il est possible de prendre des décisions permettant de gérer les situations à risques vis-à-vis de ce type de pollution ? (répartition des réponses en %)

	Possible	Difficilement possible	Impossible	Non-réponse	Total
Le tabac	51,5	16,1	3,3	29,1	100
Les locaux	49,8	12,6	2,0	35,6	100
L'agriculture	48,2	25,5	3,3	23,1	100
L'exposition prof ^{elle}	47,7	15,8	2,8	33,7	100
L'industrie	45,7	19,9	2,4	32,0	100
L'automobile	40,2	30,3	4,2	45,3	100
Les pollens	16,6	32,5	21,2	29,7	100

Quant aux prises de décisions sur la gestion des risques vis-à-vis de la pollution liée aux pollens, très peu de maires jugent que des adoptions de mesures soient envisageables. Ce qui peut être étonnant car différents types d'actions peuvent être engagées : l'arrachage de certaines plantes comme l'ambrosie (encore peu présente en région Centre mais qui constitue un véritable fléau dans des régions comme Rhône-Alpes), la diversification des essences dans les plantations paysagères ou une meilleure information des populations sensibles (comme par exemple l'action menée par le Réseau national de surveillance d'aérobiologie).

g) Décisions permettant l'amélioration de la qualité de l'air

Concernant les prises de décisions permettant l'amélioration la qualité de l'air, les réponses formulées diffèrent peu de celles relatives aux situations à risques.

Plus d'un élu sur deux pense qu'il est concevable de prendre des décisions relatives à la pollution liée au tabac, aux locaux, aux expositions professionnelles et aux activités agricoles.

Des réticences quant à l'adoption de mesures vis-à-vis de l'automobile sont toujours présentes. Cependant, le taux de non-réponses est nettement plus faible qu'à la question précédente.

Enfin, quelles qu'en soient les raisons, les prises de décisions relatives à la pollution liée aux pollens, semblent difficiles, aux yeux des élus locaux.

**Tableau 30 - Pensez-vous qu'il est possible de prendre des décisions permettant d'améliorer la qualité de l'air ambiant vis-à-vis de ce type de pollution ?
(répartition des réponses en %)**

	Possible	Difficilement possible	Impossible	Non-réponse	Total
Le tabac	54,2	15,3	2,1	28,4	100
Les locaux	52,6	11,6	1,4	34,4	100
L'exposition profes ^{sionnelle}	51,7	14,7	1,7	31,9	100
L'agriculture	50,0	25,2	2,1	22,8	100
L'industrie	48,8	20,2	1,6	28,4	100
L'automobile	45,5	27,0	2,7	24,8	100
Les pollens	17,3	31,0	20,4	31,4	100

Parmi les élus ayant émis une observation en fin de questionnaire, 11 % regrettent le manque de prise de décisions au niveau national sur ce problème. Quelques maires émettent même une certaine lassitude quant aux constats établis sur les risques sanitaires, sur les mesures de pics de pollution qui n'aboutissent pas à des prises de position, à des adoptions de décrets.

D'autres élus déplorent plutôt le fait que la plupart des mesures qui ont été adoptées ne soient pas respectées.

IV REMARQUES, SUGGESTIONS, COMMENTAIRES

IV Remarques, Suggestions, Commentaires

158 élus ont formulé une remarque, une suggestion ou un commentaire à la question ouverte du questionnaire.

Ce sont principalement les maires des zones rurales (144 sur 158) qui ont souhaité s'exprimer sur l'ensemble de ces problèmes d'environnement. En effet, seuls 7 élus des communes de plus de 5 000 habitants, ont rédigé un commentaire.

Après analyse de ces remarques, plusieurs thèmes ont émergé :

L'**absence de problème** est citée 46 fois et essentiellement par les maires des communes de 200 à 2 000 habitants. Cette idée est évoquée de différentes façons. Certains maires annoncent directement qu'ils n'ont *«pas de problème de pollution de l'air»* dans leur *«commune rurale»*, ou qu'ils ne sont *«pas confrontés»* ou *«pas concernés»*. De ce fait, de nombreux élus déclarent que *«ces problèmes ne sont pas pris en compte»* au sein de leur village, ou qu'ils *«ne sont pas un sujet de priorité»*. D'autres évoquent plutôt que le fait d'être *«loin des centres urbains»* les préserve de tous risques, ou encore l'absence d'industrie ou d'automobile suffit pour ne pas être confronté à la dégradation de la qualité de l'air.

Cette absence de pollution se traduit également par des arguments évoquant la nature, telles que *«notre commune rurale est bordée d'un massif forestier important»*, *«commune rurale entre champs et forêt, ..., d'où air respirable»*, *«petit village fleuri et sans pollution où il fait bon vivre»*, *«la moitié du territoire communal est de la forêt, pas de pollution»* ou encore *«commune très ventilée car les vents sont forts et fréquents»*. Le fait d'être une *«commune rurale»* revient quasiment de façon unanime.

En revanche, 22 maires vont annoncer que leur commune doit faire face à **une seule source de pollution** parmi les sept évoquées dans cette enquête. Les quatre sources de pollution les plus souvent annoncées sont : la pollution agricole (10 fois), la pollution automobile (8 fois), la pollution industrielle (4 fois), enfin les impacts sanitaires du tabac (4 fois) : *«Pollution surtout d'origine agricole, expositions des ouvriers agricoles»*, *«Seule pollution : pollution automobile»*, *«Pollution odorante d'une entreprise»*, *«La*

pollution par tabagisme est la plus importante, les autres sont anecdotiques dans la région».

Le **manque d'information** diffusée revient à 20 reprises pour deux raisons. Les maires estiment, d'une part, que la population n'est pas suffisamment informée des risques dus à la pollution de l'air : *«pas assez de diffusion de l'information», «information nécessaire dans les écoles», «demande d'information pour répercuter à la mairie».*

D'autre part, ils déplorent que les *«responsables»* de la dégradation de la qualité de l'air ne soient pas plus sensibilisés, informés des conséquences de leurs émissions agricoles, industrielles, ..., dans l'atmosphère. Les élus souhaiteraient que soit *«fait de l'information auprès des pollueurs».*

Les élus ont indiqué 19 fois qu'ils n'avaient pas de **compétence** pour répondre à ce questionnaire. A 14 reprises, ils évoquent le fait qu'ils n'aient pas suffisamment de connaissance quant au degré de pollution existant dans leur commune : *«comment parler de pollution sans analyse ?».* Ils souhaiteraient assez souvent disposer de nombreux outils permettant de mesurer la qualité de l'air dans leur petite commune : *«aucun outil de mesure pour répondre», «petite commune sans contrôle, difficultés pour répondre», «aucune mesure : difficile de répondre».*

Pour une toute autre raison, 5 élus estiment que leur manque de compétence est relatif à leur représentativité de leurs administrés : *«pas de compétence, ... , c'est une opinion personnelle différente de l'opinion publique», «pensez-vous qu'un maire connaisse la réponse de ses citoyens».*

Les maires ont évoqué à plusieurs reprises (18 fois) qu'ils regrettent le **manque de prises de mesures**. La majorité des élus qui aborde cette question, estime que ces prises de décisions sont du ressort de l'Etat : *«la commune veut de vraies mesures, manque de volonté des politiques», «les décisions ... doivent être prises au niveau national et appliquées par les représentants de l'Etat»* ou encore *«la mise en place d'une véritable politique de lutte contre la pollution est possible si l'Etat prend ses responsabilités...».*

Quelques maires (6 fois) émettent des **critiques** quant au **questionnaire**. Ils estiment que ce *«questionnaire est peu adapté aux communes rurales»*, d'autres pensent plutôt que cette enquête est *«trop subjective», «L'interprétation qui en sera faite ne sera ni scientifique, ni fiable».* Enfin, certains maires *«ne voient pas l'intérêt de l'enquête».*

D'autres sujets sont évoqués dans cette question ouverte, tels que les risques liés aux centrales nucléaires, à l'enfouissement des déchets industriels, ou encore les nuisances liées à la construction d'un aéroport (cf les remarques saisies de façon exhaustive en annexe).

CONCLUSION

Conclusion

Les résultats de cette étude montrent très nettement que le degré de sensibilisation face à la pollution atmosphérique diffère selon la zone géographique dans laquelle résident les élus locaux. En effet, selon la taille des communes, les maires ne réagissent pas de la même façon sur les différentes questions proposées.

En outre, la position des maires ne varie quasiment pas selon les types de pollution abordés. Quel que soit le thème sur lequel ils sont interrogés, les réponses formulées sont analogues.

De ce fait, les différentes analyses présentées dans ce rapport permettent de dresser les constats suivants :

- Un sentiment d'être confronté à la pollution atmosphérique plus réservé en zone rurale,
- Une plus grande connaissance des risques sanitaires en milieu urbain,
- Un sentiment d'exposition et de sensibilisation de la population plus important, en zone urbaine,
- Un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de l'information plus marqué en ville,
- Des prises de décisions sur la gestion des risques moins concevables en milieu rural,
- Des prises de mesures permettant l'amélioration de la qualité de l'air plus envisageables dans les grandes agglomérations.

Ces constats démontrant que les élus locaux en zone urbaine se révèlent plus sensibles aux problèmes de pollution que ceux des zones rurales, coïncident avec les différents résultats obtenus lors de nombreux sondages d'opinion, en population générale. Une étude européenne a mis en évidence que les plaintes à l'égard de l'environnement sont plus souvent formulées dans les grandes villes que dans les communes rurales³².

³² La sensibilité écologique des français, IFEN, 2000

De même, en France, en 1996, les ménages citadins estimaient le plus souvent souffrir des nuisances associées à la pollution de l'air (18 % en moyenne contre 26 % à Paris).

Ces constats peuvent être rattachés à plusieurs phénomènes :

- Une dichotomie entre risque et perception du risque. Les risques les plus dangereux ne sont pas forcément les mieux identifiés.
- Une médiatisation non hiérarchisée des risques. Par exemple, les pics de pollution en zone urbaine sont très médiatisés, en revanche, la pollution de fond ou une exposition quotidienne permanente ne le sont pas.

Un biais a pu exister concernant les répondants aux questionnaires. En effet, dans les plus grosses communes, les élus s'entourent, généralement, de services techniques. Les techniciens, voire ingénieurs, ont pu répondre à la place du maire bien qu'il ait été spécifié qu'il devait remplir personnellement ce questionnaire. L'un d'eux signale : *«Questionnaire rempli par les services techniques d'une communauté d'agglomération, pas par l' élu d'une commune en particulier»*.

Les élus locaux, en zone rurale, semblent peu informés des risques liés à la pollution atmosphérique. Leurs communes situées au cœur des campagnes et forêts, leur paraissent préservées de toutes agressions nuisant à la qualité de l'air.

Pourtant des sujets tels que le tabac, la pollution intérieure des locaux, les expositions professionnelles devraient les interpeller. Le fait d'être confronté ou non à ces sources de pollution est indépendant de la taille de la commune : il s'agit de risques individuels peu liés au mode d'organisation sociale (rural, urbain, concentration de population, ...).

Au travers des remarques émises par quelques élus, apparaît un certain déficit de connaissance technique. En effet, ils sont près de 9 %, parmi les 158 ayant formulé un commentaire, à déclarer qu'ils n'ont aucun outil de mesure leur permettant de se prononcer et qui plus est, aucune connaissance précise sur ces sources de pollution et les risques respectifs imputables à la dégradation de la qualité de l'air. L'ensemble des maires ayant apporté ces commentaires, résident tous dans des communes de moins de 5 000 habitants. D'autre part, seul un élu local des communes situées en zone rurale a mentionné la proximité de sa commune avec l'Ile de France. Or, l'un des principaux problèmes de pollution de la région Centre (absence d'industrie, de complexe pétrochimique, ...), dans le nord en particulier, est le transport d'ozone lié à la région parisienne. Certaines études épidémiologiques ont mis en évidence que les pollutions les plus préoccupantes sont aujourd'hui, la pollution oxydante, liée à l'ozone et aux oxydes d'azote, provoquant une inflammation avec lésions broncho-pulmonaires³³.

Par ailleurs, parmi les communes de moins de 1 000 habitants, certains maires affirment que ce questionnaire est sans intérêt, les questions étant peu adaptées aux communes

³³ INVS, Pollution atmosphérique, changer d'air, Prévalence n°1, janvier 2001

rurales. Ces affirmations confortent bien l'idée qu'ils sont peu sensibilisés à ces problèmes d'environnement.

La mise en place de ce sondage présente un intérêt certain pour l'estimation de la sensibilisation des élus locaux face à la pollution atmosphérique. En revanche, quand il s'agit de mettre en évidence les perceptions de nuisances et de risques liés à la pollution atmosphérique en population générale, cette étude montre des limites évidentes.

En effet, au regard des différentes bibliographies existantes sur ces thèmes, on constate que les élus locaux interrogés, dans cette enquête, sous-déclarent les préoccupations de la population générale.

Plusieurs éléments peuvent expliciter ces différences de résultats :

- De nombreux maires ont déclaré ne pas avoir suffisamment de compétences pour répondre à la place de l'opinion publique. Par conséquent, les réponses qu'ils ont apportées reflétaient en général leur point de vue personnel.

- Le degré de sensibilisation et les préoccupations face aux risques diffèrent selon quelques critères socio - démographiques tels que l'âge, le sexe, la catégorie socio - professionnelle. De ce fait, les écarts entre les réponses apportées par les élus et celles obtenues dans différents sondages s'expliquent par la «non-représentativité» des maires. Les élus locaux sont majoritairement des hommes, plutôt âgés, ... alors que certaines études démontrent que les personnes les plus sensibles aux problèmes d'environnement sont citadines, diplômées, de profession supérieure, des femmes, des individus âgés de 35 à 50 ans.

On peut quand même s'interroger sur la perception des risques par les élus, en regard des risques qui menacent la santé publique. S'ils perçoivent assez bien la hiérarchie des risques (tabac et automobile en tête), ils sous estiment l'impact sanitaire potentiel (seulement 32 % des élus pensent que l'impact du tabac sur la santé est «grave» alors qu'il provoque 60 000 morts chaque année dans notre pays), voire le méconnaissent totalement (pollution intérieure des locaux, pollution industrielle, ...) : *«Notre commune est bien ventilée... donc nous n'avons pas de problème de pollution»*.

Cette situation est à mettre en parallèle avec la diffusion d'une information environnementale très médiatisée sur certains sujets, alors que d'autres ne sont jamais abordés.

Quoi qu'il en soit, les élus sont sensibles aux problèmes d'environnement (un taux de retour des questionnaires très important en témoigne) et sont demandeurs d'informations. Quelques commentaires en témoignent : *«Information nécessaire dans les écoles, pas de contrôle de la qualité de l'air»*, *«Demande d'information en mairie pour répercuter à la population»*, *«Aimerait recevoir de la documentation et de l'information sur la qualité de l'air, en mairie»*, *«Difficile de se prononcer car peu de communication*

sur le sujet d'où ignorance et interrogations de la population sur ces questions». Il existe une attente des élus au regard d'actions de sensibilisation, par exemple, dans les écoles, de mise à disposition d'outils de communication, peut-être à développer dans notre région (plaquettes, fiches techniques, périodiques, sensibilisation des professionnels...) et de développement des connaissances sur le niveau de pollution atmosphérique (augmentation du nombre de capteurs et de campagnes de mesures, en zone rurale notamment).

Leur responsabilité est engagée quotidiennement. Reste à trouver les moyens et les supports d'information pour répondre à cette attente...

En guise d'ultime conclusion, citons le professeur Claude GOT, lors du 8^{ème} congrès des Observatoires régionaux de la santé, à Montpellier, le 27 novembre 1998 : *«Il y a des risques réels, bien documentés ou non, ils sont ressentis différemment par ceux qui les courent mais également par ceux dont la charge consiste à les apprécier et à les réduire. En fonction de leur rôle, mais aussi de leur propre personnalité, ils auront une perception variable de ces risques, leur motivation n'étant pas le niveau réel du risque encouru par une population mais parfois le risque qu'ils vont éventuellement courir en ne le prenant pas en compte dans l'axe particulier d'évaluation qui est le leur. Il n'est pas anormal d'observer de telles variations, une population comme des individus sont partagés entre des motivations d'agir contradictoires. Il est cependant nécessaire que ces «axes» privilégiés soient bien identifiés et que les arbitrages soient clairement exprimés entre des exigences incompatibles. C'est le rôle des décideurs, pas des experts».*³⁴

³⁴ Information et décision, quelles relations ?, Les actes du 8^{ème} congrès des Observatoires régionaux de la santé, Montpellier - Le Corum, 26-27 novembre 1998.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

- 📖 *Information et décision, quelle relation ?*, Les actes du 8^{ème} congrès des observatoires régionaux de la santé, Montpellier - Le corum, 26-27 novembre 1998,
- 📖 *Bâtiment et Santé, Les principaux risques sanitaires*, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, décembre 1999, 20 p.
- 📖 CITEPA, *Inventaires d'émissions dans l'atmosphère dans le cadre des plans régionaux pour la qualité de l'air*, Ministère de l'aménagement du Territoire et de l'Environnement, octobre 1997, 92p.
- 📖 Conseil national de l'évaluation commissariat général du plan, *La loi relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme*, Rapport d'évaluation, La documentation Française, octobre 1999, 555p.
- 📖 CREDOC, *Opinions sur la pollution atmosphérique, sur la gestion des déchets et sur les éco - produits*, document réalisé pour l'Ademe, juin 1999, 59 p.
- 📖 DRASS Centre, Rapport du groupe de travail «Effets de la pollution atmosphérique sur la santé» Etat des lieux, PRQA, janvier 2000, 24 p.
- 📖 DRIRE, *Vision'air*, La lettre du plan régional pour la qualité de l'air, N°2, octobre 2000, 4 p.
- 📖 DUFOUR A., LOISEL J.-P., *Les Français et l'environnement: attitudes et comportements*, CREDOC, document réalisé pour l'Ademe, 1997, 154 p.
- 📖 FNORS, *La santé observée dans les régions de France, Actualisations et analyses*, «Les études du réseau des ORS», novembre 2000, 268 p.
- 📖 IFEN, *La sensibilité écologique des français*, 2000, 187 p.

📖 Haut comité de la santé publique, *Politiques publiques, Pollution atmosphérique et santé, poursuivre la réduction des risques*, Editions ENSP, juillet 2000, 266 p.

📖 IFEN, *L'environnement en France, Approche régionale*, La Découverte, Paris, 1996, 352 p.

📖 INVS, *Pollution atmosphérique : changer d'air*, Prévalence, N°1, janvier 2001, 11 p.

📖 INVS, *Surveillance épidémiologique Air & Santé*, Surveillance des effets sur la santé liés à la pollution atmosphérique en milieu urbain, mars 1999, 148 p.

📖 INVS, ORS Ile de France, ORS Nord-Pas-de-Calais, *Surveillance épidémiologique des effets à court terme sur la santé de la pollution atmosphérique urbaine : étude de faisabilité et premiers résultats*, BEH, N°28/2000, juillet 2000, 119-121 p.

📖 MEDINA S., LE TERTRE A., CAMARD J. - P., *Erpurs, Analyse des liens à court terme entre pollution atmosphérique et santé, Résultats 1991 - 1995*, Observatoire de la santé d'Ile de France, décembre 1997, 102 p.

📖 Réseau national de Santé publique, *Evaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique : une démarche d'analyse de risque pour les plans régionaux de la qualité de l'air*, juin 1998, 16 p.

📖 Réseau national de Santé publique, *Pics de pollution atmosphérique et santé publique : place de l'épidémiologie*, février 1998, 16 p.

📖 SOFRES, *Les maires et l'environnement*, sondage effectué pour l'Agence de presse sur l'environnement, 11 au 14 avril 1995, 50 p.

📖 VERRIERE J, *Qu'est-ce qu'une région ? Le cas de la région Centre*, CRDP de la région Centre, février 1999, 184 p.

📖 WORONOFF, MAAROUF, HOCHART, *Etude pour la caractérisation de la sensibilité des populations à la pollution atmosphérique*, Observatoire de la santé de Franche-Comté, juin 1999, 50 p.

📖 ZMIROU D, *Quels risques pour la santé ? Pollution, air, eau, aliments, bruit, nucléaire*, Editions La Découverte et SYROS, Paris, 2000, 336 p.

<http://www.ipsn.fr/informations/AlasRadon/sommaire.htm>

ANNEXES

Questionnaire

«La pollution atmospherique et les enjeux de sante publique en region Centre»

Nombre d'habitants au Recensement de population 1999 dans votre commune :				
<input type="checkbox"/> plus de 20 000	<input type="checkbox"/> 5 000 a 9 999	<input type="checkbox"/> 1 000 a 1 999	<input type="checkbox"/> 200 a 499	<input type="checkbox"/> 50 a 99
<input type="checkbox"/> 10 000 a 19 999	<input type="checkbox"/> 2 000 a 4 999	<input type="checkbox"/> 500 a 999	<input type="checkbox"/> 100 a 199	<input type="checkbox"/> 20 a 49
Votre departement :				
<input type="checkbox"/> 18	<input type="checkbox"/> 28	<input type="checkbox"/> 36	<input type="checkbox"/> 37	<input type="checkbox"/> 41
<input type="checkbox"/> 45				

Merci de bien vouloir cocher une reponse pour chacune des 7 sources de pollution identifiees

Dans votre commune, estimez-vous être confronté(e) à cette source de pollution ?

	Tres confronte(e)	Confronte(e)	Peu confronte(e)	Pas confronte(e)	Ne peut se prononcer
Pollution automobile.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exposition professionnelle..... (milieu du travail)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution agricole.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution industrielle.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollens.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tabagisme.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution interieure des locaux.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

I - LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE ET SES EFFETS SUR LA SANTE

Les effets de la source de pollution sur la sante sont-ils...

	Tres graves	Graves	Peu graves	Pas graves	Ne peut se prononcer
Pollution automobile.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exposition professionnelle..... (milieu du travail)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution agricole.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution industrielle.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollens.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tabagisme.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution interieure des locaux.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La proportion des personnes exposees est-elle...

	Tres grande	Grande	Faible	Tres faible	Ne peut se prononcer
Pollution automobile.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exposition professionnelle..... (milieu du travail)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution agricole.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution industrielle.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollens.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tabagisme.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution interieure des locaux.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

II - LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE ET L'INFORMATION DE LA POPULATION

La population de votre commune se sent-elle concernée par cette source de pollution ?

	Tres concernee	Concernee	Peu concernee	Pas concernee	Ne peut se prononcer
Pollution automobile.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exposition professionnelle..... (milieu du travail)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution agricole.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution industrielle.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollens.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tabagisme.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution interieure des locaux.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pensez-vous que votre population soit satisfaite de l'information (presse ecrite, emissions TV, radio, Internet, ...) sur ces problemes ?

	Tres satisfaite	Satisfaite	Peu satisfaite	Pas satisfaite	Ne peut se prononcer
Pollution automobile.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exposition professionnelle..... (milieu du travail)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution agricole.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution industrielle.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollens.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tabagisme.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution interieure des locaux.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

D'apres-vous, pour que cette information soit la plus satisfaisante possible, de quelle(s) maniere(s) doit-elle diffusee ? (par ordre de preference de 1 a 5)

- Bulletin municipal
- Presse regionale
- Emissions televisees regionales
- Emissions radiophoniques regionales
- Internet

III- LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE ET LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR

La qualite de l'air dans votre commune vous semble :

- Tres bonne
- Bonne
- Moyenne
- Mauvaise
- Tres mauvaise
- Ne peut se prononcer

La surveillance de la qualite de l'air est selon vous :

- Suffisante
- Juste suffisante
- Peu suffisante
- Insuffisante
- Ne peut se prononcer

La communication sur la qualite de l'air vous paraît-elle :

- Tres satisfaisante
- Satisfaisante
- Peu satisfaisante
- Pas satisfaisante
- Ne peut se prononcer

IV - LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE ET LES POSSIBILITES D'ACTIONES LOCALES

Pensez-vous qu'il soit possible de prendre des decisions permettant de gerer les situations a risques vis a vis de ce type de pollution ?

	Possible facilement	Possible	Difficilement possible	Impossible	Ne peut se prononcer
Pollution automobile.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exposition professionnelle..... (milieu du travail)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution agricole.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution industrielle.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollens.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tabagisme.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution interieure des locaux.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pensez-vous qu'il soit possible de prendre des decisions permettant d'ameliorer la qualite de l'air ambiant vis a vis de ce type de pollution ?

	Possible facilement	Possible	Difficilement possible	Impossible	Ne peut se prononcer
Pollution automobile.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exposition professionnelle..... (milieu du travail)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution agricole.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution industrielle.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollens.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tabagisme.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution interieure des locaux.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

V - VOS REMARQUES, VOS SUGGESTIONS, VOS COMMENTAIRES...
